

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU D'ABONNEMENTS

Rue Pépinière, 1.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements partent
du 1^{er} ou du 15 de chaque mois.

PRIX D'ABONNEMENT

	En 12	6 mois	3 mois
Suisse.....	Fr. 20 —	10 50	5 50
Union postale.....	» 36 —	18 50	9 50

Prix du numéro : 10 centimes.

Gazette de Lausanne

ET JOURNAL SUISSE

FONDÉE EN 1798

ANNONCES

Agence de publicité

HAASENSTEIN & VÖGLER

LAUSANNE

Montreux, Genève, Nyon, Yverdon,
Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Maur,
Delémont, Porrentruy,
Sion, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne,
Lugano, Coire
et succursales à l'étranger.

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse...	25 centimes	la ligne
Pour l'étranger...	30 »	ou son espace
RÉCLAMES.....	1 franc.	(corps 7)

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 16 juin 1908.

Le rachat de l'Ouest.

Paris, 15 juin.

La discussion sur le rachat se poursuit au Sénat avec un très grand élan. La thèse rachatiste a été soutenue à peu près exclusivement, jusqu'ici, par deux ministres, MM. Caillaux et Barthou, car je compte pour peu de chose les interruptions fréquentes de M. Lintilhac, et la lecture d'un long factum indigeste qu'est venu faire à la tribune un sénateur de la Charente, M. Blanchier. MM. Caillaux et Barthou ont obtenu un succès inégal. Le Sénat, qui aime le ministre en général, n'aime ni l'un ni l'autre de ces ministres, mais je crois que c'est M. Caillaux qui détient le record de l'impopularité. Il a été accueilli beaucoup plus froidement que son collègue; et cela tient peut-être aussi à la différence des thèses qu'ils ont soutenues. Ce n'est pas que ni l'un ni l'autre fussent bonnes, mais l'une était beaucoup plus inéquitable que l'autre.

Expliquons-nous là-dessus. M. Barthou a présenté le rachat de l'Ouest comme une opération isolée et presque accidentelle, et M. Caillaux l'a présenté comme la première étape d'une politique de nationalisation des chemins de fer. M. Barthou a donc dit tout ce qu'il fallait pour sauver sa cause, et M. Caillaux tout ce qu'il fallait pour la perdre. Selon M. Barthou, l'Ouest est un débiteur insolvable, qui restera insolvable, dont l'insolvabilité est destinée à s'aggraver, et l'Etat prend une précaution utile en réalisant son gage. Je crois vous avoir dit ce qu'on peut répondre à cet argument. D'abord, il n'est nullement certain que l'Ouest soit hors d'état de se libérer d'ici à la fin de sa concession. M. Aumont le croit, mais M. Rouvier le nie, et M. Plevet en doute. Si cela est vrai, il faudrait savoir pourquoi. Si cela tient simplement à une mauvaise gestion, il faudrait encore démontrer que la gestion de l'Etat sera meilleure. Mais la situation déficitaire de l'Ouest peut et doit tenir à d'autres causes. M. Plevet en a indiqué une, qui est très peu connue, et qui n'avait pas encore été mise aussi complètement en lumière. C'est que l'Ouest n'a pas reçu à l'origine, et pour la construction de ses lignes maîtresses, des subventions équivalentes à celles qu'ont reçues les autres compagnies.

Le fait de n'avoir pas reçu ces subventions a constitué pour la compagnie une charge permanente dont elle supporte encore le poids. Mais il y a une seconde cause qui est beaucoup plus apparente et beaucoup plus connue. C'est l'improductivité, au point de vue du transport des marchandises, de la ligne du Havre, qui est concurrencée par la batellerie de la Seine. Et cela, c'est un vice congénital. L'Etat n'y peut rien, ou, du moins, il n'y pourrait quelque chose qu'à la condition de rétablir les droits de navigation, de protéger le transport par voie ferrée par une sorte de droits de douane intérieure, et par conséquent de percevoir, sur les transferts à bon marché, le plus formidable des impôts indirects. En résumé, l'affaire paraît mauvaise. Mais alors on se demande pourquoi l'Etat prend une mauvaise affaire.

M. Barthou ne l'avait pas dit. M. Caillaux va le laisser entendre. Il ne cache pas que sa conception est favorable à la nationalisation des chemins de fer, et il convie le Sénat à y procéder par étapes. Son principal argument paraît avoir été que l'Etat devant, à l'expi-

ration de leur concession, reprendre les voies ferrées, il fallait bien se préparer à cette éventualité. Mais un pareil argument suppose tranchée une question qui n'est pas du tout. De très bons esprits considèrent que l'expiration des concessions n'entraîne nullement l'obligation d'une exploitation directe, et que si, vers l'année 1950, une fortune doit tomber entre les mains de l'Etat, il aurait le plus grand intérêt à en confier la gestion à une compagnie fermière. Ce n'est pas, on le sait maintenant, l'avis de M. Caillaux, mais ce pourrait très bien être l'avis du Sénat. Et dans tous les cas, il peut s'apercevoir de la direction dans laquelle on veut le mener.

Les arguments du ministre ont été combattus par deux orateurs de la gauche, M. Denoix et M. Viger, et par le rapporteur de la commission des chemins de fer, M. Prévot. Le discours de M. Viger, qui avait un caractère principalement politique, a produit un certain effet à cause de la personnalité de son auteur. Celui de M. Prévot, qui a occupé deux séances, a remporté l'un des plus éclatants succès de tribune dont le Sénat ait pu garder le souvenir. La figure de M. Prévot est une des plus attachantes et des plus pittoresques du monde parlementaire. Cet industriel à l'air d'un général de cavalerie en activité. Cheveux tout blancs en brosse, moustache tout blanche en bataille, le teint clair, les yeux d'un bleu vif, l'allure restée extraordinairement jeune. M. Prévot a la supériorité naturelle des hommes d'affaires qui savent parler. Sa langue n'est peut-être pas très chatiée, mais elle est facile et colorée. La voix est l'une des plus belles qu'on puisse imaginer, puissante sans effort, vibrante sans emphase. L'homme est un optimiste incorrigible, toujours prêt à la bataille, toujours convaincu du succès, stupéfiant d'activité, menant sans lassitude vingt affaires à la fois, courant sur tous les points de la France pour porter le secours de sa parole à son parti. On ne peut guère lui comparer, dans la catégorie des industriels mêlés à la politique, que M. Tournon, qui a autant d'intelligence et de talent, mais peut-être moins de rondeur. M. Motte, avec sa parole traînante de Flamand, ses trouvailles d'expressions, son pittoresque de haut goût, est un orateur d'un genre très différent.

Il est impossible de résumer l'admirable discours de M. Prévot, et de donner une idée des ressources d'argumentation qu'il a déployées. Tout le passage relatif à la concurrence des tarifs que l'Ouest rachaté sera amené à faire à l'Orléans est un chef-d'œuvre de dialectique, le dernier mot de l'art du débat. Le sénateur de Seine-et-Marne est descendu de la tribune, salué par les applaudissements frénétiques des trois quarts du Sénat. Cela ne veut pas d'ailleurs dire qu'il ait cause gagnée. La question ministérielle domine tout. M. Combes est dans la coulisse, excitant sournoisement quelques sénateurs à s'abstenir, ce qui en excitera d'autres à voter contre leur conviction. L'issue de la bataille est douteuse. Mais les pronostics les plus nombreux sont favorables à la victoire du gouvernement.

F.

Le Temps dit aux « Dernières nouvelles » :

Le bruit court avec persistance, dans les couloirs du Sénat, que la compagnie d'Orléans aurait fait connaître au ministre des travaux publics qu'elle était prête à signer la convention Etat Orléans-Ouest, dont il fut question à diverses reprises au cours du débat sur le rachat de l'Ouest.

La compagnie d'Orléans accepterait que cette convention fût établie sur les bases fixées en principe par M. Maréjols en 1904. Autrement dit, les réseaux actuels de l'Etat, de l'Ouest, de l'Orléans seraient rattachés à l'avantage de l'Etat. L'Orléans céderait 1098 kilomètres de lignes, dont 672 km. à l'Etat et 426 à l'Ouest. De son côté l'Ouest céderait à l'Etat 530 km. de lignes. Enfin l'Etat rétrocéderait à l'Orléans 175 km. de lignes. De sorte qu'en définitive l'Etat bénéficierait de 1027 km.

Les limites du nouveau réseau d'Orléans seraient : du côté du réseau de l'Orléans, la ligne de Paris à Bordeaux par Vendôme, Tours et Poitiers; du côté de l'Ouest, les lignes de Paris à Chartres, de Chartres au Mans, du Mans à Redon, de Redon à Saint-Nazaire et le Croisic. Quant à l'Ouest, il recevrait de l'Orléans les lignes de la Basse-Bretagne, de Redon à Landerneau. En outre, l'Etat deviendrait possesseur des gares de Montparnasse et de Vaugrard qui constitueraient sa tête de ligne à Paris.

Mais ce n'est pas là, à ce qu'on assure, que se borneraient les propositions de la compagnie d'Orléans.

Celle-ci, en effet, offrirait en outre d'abaisser la limite actuelle de son dividende réservé.

Aux termes des conventions de 1883, l'Etat ne participe aux bénéfices de l'Orléans que lorsque ces bénéfices permettent de distribuer aux actionnaires un dividende supérieur à 72 fr. Or, la compagnie d'Orléans accepterait le partage avec l'Etat à partir du dividende actuel de 56 fr. En d'autres termes, elle renoncerait à son dividende réservé de 56 à 72 fr.

Comme on sait, d'autre part, que du côté de la compagnie de l'Ouest, il n'y a aucune difficulté sérieuse à la ratification de la convention élaborée en 1904, les propositions de la compagnie d'Orléans semblent de nature à modifier complètement la physionomie du débat engagé sur le rachat de l'Ouest.

Bulletin météorologique du 16 juin, 7 h. m.

(Chemins de fer fédéraux.)

Altitude	STATIONS	Température	TEMPS ET VENTS
334	Genève	19	Quelq. nuag. calme
450	Lausanne	24	T. beau
338	Vevey	20	Quelq. nuag.
338	Montreux	20	Idem
1609	Zermatt	11	T. beau
432	Neuchâtel	19	»
995	Chaux-de-Fonds	14	»
652	Fribourg	18	»
513	Berne	18	»
532	Thonon	17	Quelq. nuages
436	Interlaken	18	»
240	Bâle	18	T. beau
439	Lucerne	18	Quelq. nuag.
1409	Goschenen	14	T. beau
338	Lugano	19	Idem
410	Zurich	20	T. beau
407	Schaffhouse	17	»
678	Saint-Gall	18	»
475	Glarus	12	»
805	Ragatz	19	Quelq. nuag. f.oh
887	Coire	18	»
1543	Davos-Platz	12	»
1886	Saint-Moritz	10	Idem

L'arbitrage accepté.

Berne, 15 juin.

Le Conseil fédéral a décidé ce matin d'accepter la proposition de l'Allemagne de soumettre à un arbitrage la question des tarifs. Il a reconnu qu'une guerre de tarifs ne sauverait pas la minoterie et que, dans ces conditions, nous aurions d'autant moins de raisons de décliner l'offre d'arbitrage que celui-ci est strictement stipulé dans notre traité de commerce et que nous nous sommes toujours montrés partisans de la solution des conflits par l'arbitrage.

Il n'accepte, du reste, que « sous certaines conditions » qui lui paraissent « de nature à provoquer une solution

et le visage collé à l'écorce, il se mit à pleurer.

XXIV

Il pleurerait et puis il s'en voulait de pleurer. En valait-elle la peine, cette fille ? De la sincérité de sa confession, de son malheur même, il n'en tenait aucun compte; il la détestait maintenant, il le croyait du moins, il s'interrompait de sangloter pour s'emporter en insultes contre elle et contre lui-même : « Ah ! triple geuse !... Ah ! grand idiot ! » s'exclamait-il. Il ne se pardonnait pas de n'avoir rien vu, rien compris; une histoire si simple ! Et lui niait encore, il se la figurait toujours candide comme un ange. Quel ange ! Non, vrai, il avait été trop bête, jusqu'à se battre pour elle avec Capifol ! En voilà un qui s'en donnerait de rire. Et Antonin donc ! Antonin marié ailleurs, en train d'en tromper une autre peut-être ! Ah ! celui-là, par exemple, s'il s'avaisait de repartir à Soumeilles, il paierait un peu cher l'agrément qu'il avait pris; après le plaisir, le déplaisir ! un brave coup de poing on lui servirait, et deux, et trois, s'il fallait.

— Ah ! canaille ! canaille !

La pluie qui commençait à tomber coupa court aux emportements de Jean-de-Jeanne. Les premières gouttes, écrivant en brume ne l'avaient pas trop contrarié d'abord. Il semblait que cela vint du ciel exébré pour lui rafraîchir le sang, et il tendait la joue à la rosée, il buvait à pleine gorge le vent glacé qui lui portait, avec le bruit des feuilles, l'odeur de la terre humide.

appropriée et aussi rapide que possible.

Et il n'abandonne point pour cela l'idée du monopole. La preuve en est qu'il a décidé de prendre en considération la motion Scherrer-Fullemann et que celle-ci sera discutée déjà dans la séance de mercredi.

B.

La constituante ecclésiastique.

Genève, 13 juin.

Le texte exact de l'article voté hier, à l'unanimité, par la Constituante ecclésiastique, article concernant l'admission des futurs membres de l'Eglise, est rédigé comme suit :

Sont membres de l'Eglise nationale protestante de Genève tous les Genevois protestants et tous les habitants du canton qui se considèrent comme en faisant partie.

Pour apprécier le chemin parcouru par la droite évangélique, il suffit de rappeler le texte qui avait été adopté en premier débat par la Commission des XIX :

Sont membres de l'Eglise protestante nationale de Genève toutes les personnes âgées de seize ans au moins, qui, lors de leur réception ou à la suite de leur instruction religieuse, ou de toute autre manière, déclarent adhérer à la constitution de l'Eglise.

En second débat, la Commission des XIX avait déjà atténué ce principe, et rédigé ses propositions comme suit :

Sont membres de l'Eglise nationale protestante les personnes des deux sexes, âgées de seize ans au moins, qui déclarent vouloir en faire partie, notamment les cathéchumènes à la suite de leur instruction religieuse.

Partis de la déclaration d'adhésion à la constitution, les XIX avaient donc abouti à la déclaration de volonté d'entrer dans l'Eglise.

A ce système, M. le pasteur Cougnard (lib.) a opposé le suivant :

Sont de droit membres de l'Eglise nationale protestante : 1° Les personnes qui ont été baptisées ou reçues à la Sainte-Cène de cette Eglise; 2° Les personnes âgées de vingt ans révolus, non comprises dans les deux catégories ci-dessus, mais qui déclarent vouloir faire partie de l'Eglise nationale protestante.

Il proposait donc de supprimer la déclaration de volonté pour ceux qui auront été baptisés ou reçus dans l'Eglise nationale.

La pétition de MM. Doret et consorts, appuyée par M. le Dr Chenevierre (nat.) instituant le système suivant :

Tout protestant habitant le canton, qui se considère comme membre de l'Eglise nationale protestante, en fait partie de droit.

Un amendement de M. Boissier (év.) disait :

Sont membres de l'Eglise nationale protestante toutes les personnes qui se considèrent comme en faisant partie, ceci afin d'atteindre les catholiques chefs de ménages mixtes devenus protestants de fait, et les protestants genevois domiciliés hors du canton.

Un sous-amendement de M. Borel (nat.) était rédigé comme suit :

Sont membres de droit de l'Eglise nationale de Genève tous les Genevois protestants et tous les habitants du canton qui se considèrent comme en faisant partie.

M. Borel a combattu la déclaration de volonté contenue dans le projet des XIX et dans une proposition de M. Des Gouttes (év.) distinguant ceux qui « font partie » de l'Eglise sans déclaration de volonté et les « membres de l'Eglise »,

Mais le grain s'épaissit au bout d'un moment, le peu de clarté qui flottait encore s'éteignit tout à coup, les arbres se lamentaient dans la nuit plus obscure et l'eau se mit à couler à échasses ouvertes, si froide et si dure que Jean-de-Jeanne dut songer à chercher un abri.

Le plus sûr et le plus court était de retourner aux Ribals, où Suzette l'attendait sans doute autour du feu de la veillée; mais quand il arriva un peu de temps après devant la porte, il la trouva si bien fermée, la maison toute noire et silencieuse, qu'il craignit d'être resté plus longtemps qu'il ne le croyait à rêver au bord de la rivière, et il hésitait, ne connaissant pas l'heure, à réveiller tous ces endormis.

Heureusement le four à prunes était resté ouvert; rien qu'un loquet à soulever, Jean-de-Jeanne était à l'abri et au chaud. On avait enfourné dans la journée et il y avait encore, quand il y pénétra, un reste de tiédeur répandu dans l'étroit réduit avec une bonne odeur de fruit réconfortante à respirer.

Des fagots étaient en tas dans un coin et le malheureux s'y laissa tomber, tellement rompu d'âme et de corps qu'il ne tarda pas à s'endormir.

XXV

Quand il s'éveilla quelques heures plus tard, Jean-de-Jeanne n'était plus le même; le grand feu de sa colère s'était amorti, et il s'étonnait de se trouver si calme, sans le plus petit grain de mauvaïsseté, ni de rancune contre celle qui lui avait fait tant de mal.

qui doivent déclarer vouloir en faire

partie.
MM. Alf. Martin, Th. Aubert, Gampert, Ferrier, Genequand, tous évangéliques, ont déclaré successivement se rallier, par désir de conciliation, à la proposition Doret, amendée par M. Boissier, corrigée par M. Borel, et modifiée par M. Gampert, qui, dans un discours de haute enlevée, a déclaré faire, au risque de peiner beaucoup de ses amis, un sacrifice de plus sur l'autel de la conciliation.

Ce désir d'entente a été ratifié, à l'unanimité, par la Constituante.

La politique à l'étranger.

La Chambre française a consacré hier une séance très paisible au régime des épizooties.

Le roi Alphonse XIII a procédé lundi à Saragosse à diverses cérémonies. Il a apposé sa signature sur le livre d'or du centenaire. A cette occasion, le maire de la ville le remercia de sa visite et lui attacha sur la poitrine une médaille commémorative. Dans sa réponse le roi promit de revenir avec la reine en octobre. Puis il se rendit à pied rue Palafox pour poser une plaque commémorative en l'honneur du général Palafox qui commandait les troupes espagnoles au siège de Saragosse. Au retour, un payan dit à Alphonse XIII : « Tu voudras bien nous amener ta femme; le roi sourit et promit de revenir au paysan qui mit sa maison à sa disposition.

A midi et demi, le roi reçut en audience M. Cruppi, ministre français du commerce, puis M. Viger, président du comité de l'exposition. Un déjeuner réunit ensuite les personnages français et les hauts fonctionnaires espagnols autour du roi.

Dans l'après-midi, courses de taureaux et visite de l'exposition. Le soir, représentation de gala au théâtre de la ville.

Alphonse XIII a décerné à M. Cruppi le grand-cordon de Charles III. En remettant les insignes le souverain a déclaré qu'il était heureux de pouvoir donner une preuve de la franche amitié qui unit la France et l'Espagne.

M. Cruppi, en remerciant, a répondu qu'il se félicitait hautement des excellentes relations des deux pays.

Le comte de Derby est mort lundi dans sa propriété de Holwood, dans le comté de Kent, à la suite de la rupture d'un anévrysme. Il était dans sa 67^e année.

Lord Derby, qui appartenait à une des plus célèbres familles d'Angleterre, avait, après quelques années passées dans l'armée, commencé sa vie politique en 1865. Nommé lord de l'amirauté en 1868 dans un ministère conservateur, il fut secrétaire financier du ministère de la guerre, secrétaire financier du Trésor, ministre de la guerre, des colonies, du commerce, et enfin gouverneur général du Canada.

Il possédait de très vastes domaines dans le comté de Lancashire; il était membre du Jockey-Club, et son écurie de courses fut toujours brillamment représentée sur le turf. Lord Derby était président du comité exécutif de l'exposition franco-britannique, dont il s'était activement occupé, et il avait reçu M. Fallières il y a quelques semaines à l'exposition.

Son titre passe à lord Stanley, son fils, qui fut secrétaire particulier de lord Roberts pendant la guerre du Transvaal, et « postmaster general » dans le cabinet Balfour.

On se souvient que la couronne de Grèce fut offerte au Derby; mais Disraeli paraissait savoir que cette grande famille anglaise était trop attachée au comté de Lancashire pour le jamais quitter, car il écrivait : « Je parie qu'ils préfèrent Knowsley au Parthénon et le Lancashire aux plaines attiques ». Knowsley est le château ancestral des Derby.

Le lieutenant von Büllingslöwen, accusé de mauvais traitements aux soldats du

Qu'est-ce que cela voulait dire ? Il n'en savait trop rien, n'ayant pas l'habitude de raisonner sur ses bonheurs ni sur ses peines. Certainement, il ne pardonnait pas à Judille, il s'apitoyait seulement sur elle, l'excusait. Vraiment, en y regardant de près, ce n'était pas elle la plus fautive, mais plutôt sa vieille folle de mère, cette vanteuse Sérène, qu'il avait mise en danger. C'était lui aussi un peu, avec sa timidité, avec sa jalousie enfantine qui l'avait obligé à partir, au lieu de veiller sur elle, de l'avertir comme il l'aurait dû. On l'avait livrée, on l'avait perdue cette petite, et si elle avait en le tort de s'abandonner, elle l'avait si chèrement payé depuis !

Pauvre Judille !

Et il l'avait regardée partir sans un mot de pitié, sans un adieu, comme s'il la reniait pour toujours.

Non, c'était trop de méchanceté vraiment; et si décidé qu'il fût à ne plus penser à elle, il ne pouvait pas la laisser même un jour de plus sur cet affront.

Tant pis pour les vendanges ! Dès qu'il ferait assez clair pour se conduire, il viendrait à Soumeilles pour s'expliquer avec elle.

Tout le monde dormait encore aux Ribals à l'heure où le garçon se souleva sur son lit de feuilles. Déjà un trait de lumière entra par la porte entre-bâillée, et dans ce peu de clarté, la vie recommençait à naître.

Anx pieds de Jean-de-Jeanne, sous une mue d'osier, une mère poule et ses poussins s'agitaient, battaient de l'aile, et, au-dessus de sa tête, c'était le bourdonne-

4^e régiment de la garde, à Berlin, et qui a passé vendredi en conseil de guerre avec cinq sergents du même régiment, a été acquitté. Deux des sergents ont été dégradés, avec l'un 15, l'autre 12 mois de prison; le troisième a 11 mois de prison, le quatrième quatre semaines d'arrêts.

Voici quelques dépositions faites devant le tribunal militaire :

Le soldat Arp, qui est maintenant dans un asile d'aliénés, a été frappé à coups de pincettes jusqu'à ce qu'il tombe évanoui. Un jour, un des sergents lui demanda : « Qui redoutes-tu le plus, moi ou le colonel ? » Arp répondit : « Le colonel ». — « Bien, mais le colonel ne te peut rien; moi je te gille ». Et le pauvre Arp fut gillé.

Un soldat fut à moitié tué par un des gradés qui s'amusa à le fouler aux pieds jusqu'à ce qu'il fût inerte.

Le sergent Balk a frappé si fort le soldat Buhr que celui-ci est devenu sourd. Sur l'ordre de Balk, Buhr expliqua à son capitaine qu'il avait fait une chute sur la tête.

Le ministre public a déclaré que les mauvais traitements des subordonnés étaient le cancer de l'armée allemande et qu'il fallait l'extirper à tout prix. L'avocat de la défense a plaidé que les hommes qui avaient combattu à Diippel et à Sedan n'avaient pas été dressés avec des gants blancs et qu'on ne pouvait mieux traiter leurs successeurs.

La commission du budget de la Douma russe a terminé la discussion du budget de l'instruction publique. Elle propose notamment : des mesures en vue de développer le plus rapidement possible l'enseignement primaire dans toutes les parties de l'empire; la création régulière et successive d'un certain nombre d'écoles moyennes; l'élaboration de nouveaux règlements d'université; la création d'une université à Saratof; l'achèvement des bâtiments de l'université de Tomsk; le relèvement de l'université de Varsovie; l'amélioration de la situation matérielle des professeurs; la fixation du traitement du ministre et de ses employés; la réorganisation du Conseil des ministres, en réduisant le plus possible les frais; la prise des mesures nécessaires en vue de favoriser l'autodidactisme.

Paroles impériales.

Par des indications et démentis échangés entre divers journaux allemands, on savait déjà qu'à l'issue des manœuvres de Döberitz l'empereur allemand avait fait un discours. « Discours belliqueux, qu'on dissimule », disait le Vorwärts. « Discours qui traite de questions purement militaires, et qui, pour cela, ne sera publié sous aucune forme », avaient répondu des officiers.

C'est une feuille de province, la Gazette de Dortmund qui viole cette consigne. A en croire lors de l'inspection à la brigade de cavalerie de la garde, qui a eu lieu la semaine dernière au camp de Döberitz, l'empereur aurait prononcé à haute voix, de façon à être entendu par les attachés militaires étrangers, la phrase suivante :

Il semble maintenant qu'on veuille nous encorcer et nous faire tête. Nous sommes de taille à supporter cela. Le Germain n'a jamais aussi bien combattu que lorsqu'il a eu à se défendre de tous côtés. Ils peuvent venir. Nous sommes prêts.

L'information de la Gazette de Dortmund, dit le Temps, est inexacte au moins en ce qui concerne les attachés militaires étrangers. Ceux-ci n'ont pas assisté, en effet, contre l'habitude, à ces opérations au camp de Döberitz, et l'empereur n'a donc pas pu leur adresser ces paroles.

Et on télégraphie de Berlin, 15 juin, au même journal :

Dans les milieux officiels on déclare ignorer les paroles que l'empereur aurait dites à ses officiers en déjeunant à Döbe-

ment d'une abeille, la première éveillée, qui tournait autour d'une clai à pruneau.

Dehors, le coteau, la plaine, tout flottait dans une brume légère où tremblait par secousses le bleu du ciel, l'or pâle du soleil naissant.

C'était une vraie matinée d'automne, voilée et riante, avec de la rosée qui pleurait aux branches et de la joie enveloppée qui sortait par éclats, des cris éparpillés en l'air de vendangeurs qu'on devinait suspendus aux pentes du coteau.

Bientôt le brouillard montait, les fumées blanches s'en allaient déchirées aux buissons et la grande plaine s'ouvrait, éblouissante d'eau et de soleil, devant Jean-de-Jeanne qui refaisait, encore triste, mais rasséréné tout de même, la route qu'il avait suivie la veille avec Judille.

Déjà le bac était passé; Soumeilles était en vue; des morceaux de toitures rouges sortaient penchés très bas dans les feuillages des petits clos sans fleurs et des vergers, où des linges séchaient pendus aux branches.

L'alandier des Sahuc était là, avec sa figure de vieil arbre, son bois tordu et noir, portant tout en haut, au lieu des fleurs blanches de février, des amandes sèches à moitié décolorées par les chaleurs estivales. Et après l'alandier c'était, en contre-bas de la route, recrognée et pauvre, la maison familiale toute couverte alors, comme d'un vêtement jeté sur les plaies de sa toiture, d'une épaisseur de feuilles mortes que le vent d'automne avait détachées des arbres voisins...

(A suivre.)

FEUILLETON DE LA

GAZETTE DE LAUSANNE

JEAN-DE-JEANNE

PAR

Emile POUVILLON

1

rit. On n'est, par conséquent, en mesure ni de les démentir ni de les confirmer.

Toutefois, se déclare à ce sujet une personnalité autorisée, si l'empereur avait dit quelque chose de semblable, il n'aurait fait qu'exprimer une opinion qui est celle de tous les Allemands, la sienne comme celle du chancelier, comme celle de tous les patriotes.

« Nous ne croyons pas, me dit mon interlocuteur, à l'existence d'une nouvelle triplée.

« Nous ne croyons pas que des puissances veuillent s'entendre pour évincer l'Allemagne diplomatique du rang qu'elle occupe, et nous rabaisser au rang d'une quantité négligeable.

« Il est évident que nous n'attendrions pas, pour tirer l'épée, que nous soyons relégués à l'arrière-plan.

« Mais je le répète, insiste-t-il, nous ne croyons pas que ces projets existent.

« Nous ne sommes ni inquiets ni nerveux, nous attendons — et nous espérons que les propositions russo-anglaises relatives à la Macédoine, que nous ne tarderons pas à connaître, tendront à maintenir le concert européen et non à le rendre impossible.

« En attendant, nous n'avons rien à dire et aucune déclaration à faire et notre politique est de voir venir.

« Nous n'avons pas actuellement d'initiative à prendre en Macédoine.

« Nous ne le ferons pas non plus au Maroc.

« Mais nous n'entendons pas être mis dans l'impossibilité de « nuire », comme certains journaux ont cru devoir définir notre droit de ne pas être, sur certaines questions, de l'avis des autres.

D'autre part, le *Berliner Tageblatt* confirme que l'empereur Guillaume s'est exprimé dans un sens analogue aux paroles que lui attribue la *Gazette de Dortmund*, et que ces paroles ont été prononcées au cours d'une conversation avec ses officiers au camp de Döberitz.

Le Maroc et l'Europe.

Le *Temps* publie en tête de ses colonnes l'important article suivant, qui paraît un ballon d'essai pour une nouvelle conférence internationale :

Les dépêches de ce matin annoncent un nouveau progrès de Moulay Hafid. Une mehaalla chérifienne, partie de Tanger, installée à El-Khar où elle devait coopérer avec celle de Bagdadi et où elle avait retrouvé un contingent commandé par Abd el Malek, a fait défection et s'est ralliée au prétendant. L'imbroglio, comme on voit, se complique tous les jours. Et la Chambre, en discutant le 19 juin l'affaire marocaine, trouvera matière à de longs discours. La situation, telle qu'elle nous apparaît, peut se résumer comme il suit :

Grâce à notre faiblesse, Moulay Hafid, après nous avoir directement attaqués, s'est éloigné des Chénoua, où pendant la seconde quinzaine d'avril, il eût dépendu de nous de l'anéantir. Nous avons déjà dit que le gouvernement aurait pu et dû à ce moment user du droit qui appartient à toute grande puissance de punir un agresseur. On ne l'a point fait, soit par un scrupule international mal placé, soit par égard pour un ordre du jour de la Chambre auquel les événements avaient enlevé toute valeur. Moulay Hafid a donc pu entrer à Meknès, puis à Fez. Il s'y maintient actuellement en faisant appel au sentiment xénophobe et francophobe, qui lui assure une force indiscutable, en exerçant des sévices, en vidant les bas de laine pour se procurer de l'argent. Cette méthode brutale a provoqué déjà quelque mécontentement chez les indigènes. Sans méconnaître la signification des progrès réalisés par le prétendant, il convient de noter aussi les difficultés financières et politiques de sa situation.

Abd el Aziz est toujours à Rabat. Il a avec lui environ 4000 hommes, dont Bagdadi n'a pas su se servir. Il continue à être maître des ports, par conséquent des recettes des douanes. Est-ce à dire qu'il soit en état, par une initiative énergique, de mettre son frère à la raison ? Non sans doute. Mais s'il est incapable de jouer un rôle actif, il exerce une influence négative et constitue contre la rébellion une menace toujours présente, qui a pour elle la légitimité. Il est indiscutable qu'en collaborant avec l'Europe, il s'est rendu impopulaire. Il est devenu « le sultan des infidèles », — ce que serait Moulay Hafid le jour où, à son tour, il traiterait avec les puissances. Abd el Aziz, qui manque de ressort, subit, du fait des événements, une dépression très explicable. Son inertie est assurément pour quelque chose dans la défection de la mehaalla d'El-Khar. Toutefois, comme il a plus d'argent que son frère, il peut bénéficier du mécontentement que provoque la police d'exécution de Moulay Hafid et de Gléaoui.

En même temps, le rogui Bou Hamara, qui, depuis quelque temps, ne faisait pas parler de lui, se remet en mouvement. Une dépêche de ce matin annonce qu'il est sur la route de Fez, et qu'il se propose de déloger Moulay Hafid de la capitale. Il ne faut pas oublier que, il y a quelques années, Bou Hamara est arrivé jusqu'aux portes de Fez. Par Taza, le chemin n'est ni long ni difficile.

Le débat que la presse européenne représente d'ordinaire comme à deux termes, en a donc trois en réalité. On ne fait pas sa part à l'anarchie ni à la décomposition. Et dès lors que le pouvoir du sultan légitime est combattu par un prétendant, il n'y a dans un pays de tribus et de clans tel que le Maroc aucune raison pour qu'il n'y ait pas bientôt trois, quatre ou cinq prétendants. Le bouillon de culture est favorable. On ne peut limiter par avance le nombre des organismes qui s'y développeront.

Dans ces conditions, nous nous tenons plus que jamais au point de vue que nous exprimions le 9 juin. L'Europe, à la demande de l'Allemagne, a pris en mains, en 1905 et 1906, « l'introduction par voie d'accord international » des réformes dans l'empire chérifien. C'est l'introduction de ces réformes qui a été l'occasion, sinon la cause de la situation actuelle L'Europe toute entière, sans exception aucune, est donc qualifiée pour examiner de nouveau le problème marocain au cas où les événements requerraient une décision. Elle ne connaît en droit qu'un sultan, celui qu'elle a cautionné à Algésiras, il ne dépend d'aucune puissance isolément de se soustraire aux engagements collectifs pris à la conférence. Et si, pour la protection des étrangers, pour le rétablissement de l'ordre, pour la garantie du commerce, des initiatives devenaient nécessaires, c'est en forme collective, c'est devant l'Europe assemblée que la question devrait être portée.

NOUVELLES DIVERSES

— Un jeune gentilhomme hongrois, fils du comte de Zay, membre de la Chambre des Magnats, invita vendredi sa mère à lui remettre une importante somme d'argent. La comtesse refusa. Après avoir insisté sans succès, il s'arma d'un revolver et déclara à sa mère qu'il lui donnait une heure pour réfléchir. Si, au bout de la soixantième minute, elle ne lui accordait pas la somme, il se brûlait la cervelle. Puis, il s'enferma, et transmit à travers la porte ses avertissements à sa mère : « Plus que trois quarts d'heure ! Plus qu'un quart d'heure ! Plus que dix minutes, une minute... » Arrivé aux dernières secondes de la dernière minute, il renouvela la question : « Etes-vous décidée ? » Sa mère répondit : « Non ! » A ce moment, il se tira un coup de revolver en pleine poitrine. La blessure n'est pas mortelle. Mme de Zay a déclaré que, malgré son immense douleur, elle estima avoir bien fait de ne pas céder.

— La revue *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* a une étude sur la situation des ouvriers verriers en Bohême.

La verrerie fine de Bohême reçoit ses verres bruts d'un assez grand nombre de fabriques, mais la verrerie fine ne se fait que dans 90 maisons occupant 3.800 ouvriers. La tuberculose fait parmi eux des ravages énormes et les statistiques prouvent que sur 100 grossesses qui se produisent dans ces milieux, il y en a que 58 0/0 donnant des enfants dépassant l'âge de 3 ans. Les salaires sont très bas. Un bon ouvrier gagne de 8 à 16 couronnes, c'est-à-dire, de 8 fr. 40 à 16 fr. 80 par semaine.

CONFÉDÉRATION SUISSE

CONSEIL NATIONAL

Séance du lundi 15 juin, à 4 h. 30.

Vérification des pouvoirs.

M. GERMANN (Thurgovie) rapporte, M. le Dr HARTMANN (Soleure) a été élu en remplacement de feu M. Henggi. L'élection est validée et le nouveau député est assermenté.

Compte d'Etat 1907.

M. EUGSTER (Appenzel), rapporteur général, constate l'existence d'une crise économique qui a eu son contre-coup dans une diminution des recettes fédérales, notamment de l'administration des C. F. F. Vous devons nous efforcer de restreindre les dépenses, sinon nous marcherions sûrement au déficit.

A propos du *Département militaire*, M. SCHÖBINGER (Lucerne) exprime son étonnement de ce que les recettes provenant des chevaux de recrues soient plus élevées que celles des chevaux d'officiers, dont la valeur est supérieure.

M. CALAME COLIN rapporte sur les comptes du *Département des finances et des douanes*. Il faut considérer que les recettes douanières, si fortes l'année dernière, vont cesser d'augmenter. La plus grande prudence s'impose dans ce domaine.

M. HERNI (Soleure) rapporte sur le *Département de l'agriculture et de l'industrie*, THÉRAULAZ sur l'administration des postes. En général, le public ne s'est pas montré satisfait des nouveaux timbres, surtout du timbre de cinq centimes. En ce qui concerne les nouveaux timbres de valeur supérieure qui paraîtront prochainement et dont le rapporteur a un exemplaire en main, il faut convenir que l'Helvétia assise de M. l'Épistémien, en blanc sur un fond sombre, fait un effet excellent.

Il faut constater un recul de 133,000 fr. sur les recettes des télégrammes.

M. SCHERRER-FULLEMANN (St-Gall) rapporte sur l'administration générale et sur le *Département politique*, M. DE PLANTA (Grisons) sur le *Département de l'intérieur*. La plupart des postes de ce département montrent que les dépenses sont moindres qu'on ne l'avait prévu. La répartition des indemnités de voyage aux fonctionnaires du musée national donne lieu à des abus ; toutefois, on peut dire qu'en règle générale l'administration du musée est excellente.

MM. ZSCHOKKE (Argovie) et DECOFFET (Vaud) examinent les comptes de l'administration des *travaux publics* et du *Département de justice et police*, M. SCHÖBINGER (Lucerne) rapporte sur le *Département militaire*.

Aux dernières manœuvres, les frais occasionnés par les dommages aux cultures ont été minimes, ce qui constitue un grand progrès.

M. EUGSTER annonce que la commission propose de porter l'amortissement des immeubles improductifs à 50 0/0 de la valeur de ces immeubles.

M. THÉRAULAZ déclare n'être pas d'accord. Il importe de n'amortir que jusqu'à concurrence de la valeur cadastrale.

M. COMTESSE, chef du Département des finances, estime que la proposition de M. Théraulaz est inadmissible ; il ne faut point faire état d'amortissements fictifs ou simplement apparents.

M. THÉRAULAZ réplique.

Les propositions de la commission sont adoptées sans opposition et le compte d'Etat est approuvé à une grande majorité.

La séance est levée à 7 heures.

CONSEIL DES ÉTATS

Séance du lundi 15 juin, à 4 h. 30.

Gestion et comptes des C. F. F.

Le rapporteur général, M. AMMANN, fait les mêmes constatations que le rapporteur du Conseil national. La dépression économique qui se fait sentir depuis quelques mois fait craindre que le résultat de l'exercice 1908 ne soit moins favorable que celui de 1907. Cependant, même en 1907, l'accroissement des recettes n'a pas suivi dans une égale proportion l'augmentation des dépenses. Le coefficient d'exploitation en 1907 a été de 67,48, tandis qu'il était de 65,80 en 1906. Sans être critique, la situation exige une grande prudence. Il faut éviter de nouvelles dépenses qui ne sont pas urgentes. Quant au relèvement des tarifs, on pourrait y procéder sans manquer aux promesses du rachat, car il n'est pas écrit que les tarifs doivent rester au niveau le plus bas, sans égard à l'augmentation des frais d'exploitation. Toutefois, c'est une question qu'il ne convient pas de trancher aujourd'hui. Le relèvement des tarifs ne saurait être d'ailleurs qu'une mesure exceptionnelle à laquelle on recourra à la dernière extrémité.

M. VON ARX, vice-président du conseil d'administration des C. F. F., défend la cause du rachat contre les appréciations

qui se sont fait entendre récemment à la tribune française. La seule critique que l'on pourrait émettre est que les C. F. F. sont allés trop vite en besogne dans les améliorations. La réduction des tarifs a été immédiatement suivie de l'augmentation du traitement du personnel. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le fonds d'amortissement s'élève maintenant à 24,160,000 fr. Voilà le bénéfice des cinq premières années. A cela s'ajoutent les sommes versées au fonds de renouvellement. Qu'on tienne compte encore de l'augmentation du nombre des trains, de la réduction des heures de travail et de l'augmentation du nombre des ouvriers. Si l'on continue à renchérir de toute manière l'exploitation, il faudra bien que les C. F. F. se rattrapent sur le public par le relèvement des tarifs, mais il va sans dire que ce moyen extrême n'est pas d'un usage immédiat. Dès lors, il ne reste plus pour le moment qu'à modérer les dépenses. On pourrait, par exemple, simplifier l'horaire d'été en n'introduisant les trains de saison qu'à partir du 1^{er} juillet. La loi sur le repos des employés devrait être appliquée d'une manière plus rationnelle.

La direction générale prépare un projet de simplification administrative. On a parlé de tendances régionales qui mettent en danger les intérêts des C. F. F. C'est une allusion à la conférence franco-suisse, où la question du Montier-Granges a été mise subitement sur le tapis. On ferait bien de suspendre la polémique jusqu'à ce que la direction générale ait présenté son rapport.

M. PYTHON (Fribourg) reconnaît que la situation est un peu tendue à cause des grandes facilités que les compagnies montantes ont accordé au public et que les C. F. F. ont encore développées.

Cependant, quoi qu'on dise, la dépression n'est qu'un accident momentané. Le trafic ira toujours en se développant. Il ne faut pas songer à relever les tarifs. La concurrence étrangère ne nous le permet pas.

Actuellement déjà, l'industrie suisse est moins bien traitée par les tarifs des C. F. F. que par ceux du P.-L.-M. Le mieux est de différer certaines constructions qui n'ont rien d'urgent. On pourra aussi réaliser des économies en laissant plus d'initiative aux directions d'arrondissement. Les C. F. F. ne doivent pas se laisser impressionner par des difficultés passagères.

On entre ensuite dans l'examen détaillé des comptes.

Après un rapport de M. AMMANN sur l'administration centrale et sur les conseils d'arrondissement, et le rapport de M. HILDEBRAND sur le compte d'exploitation et le compte profits et pertes, la discussion est interrompue.

Séance levée à 7 h. 30.

Les zones. — La commission du Conseil national pour la question des zones franches propose d'adhérer aux décisions du Conseil des États. La seule modification qu'elle désire voir inscrite concerne l'art. 4, où elle propose de dire :

« Les animaux indiqués aux catégories 1 et 3 ne peuvent entrer que par les bureaux de douane de la frontière genevoise ouverts à l'importation du bétail et doivent, pour autant qu'ils sont destinés à la boucherie, être transportés au lieu de destination, etc. »

L'affaire de Colombier. — A la demande de M. le Colonel Lardy, ministre de Suisse à Paris et président de la cour de cassation militaire, les sept soldats impliqués dans l'affaire de Colombier et condamnés par le tribunal de la II^e division ont été remis en liberté provisoire, jusqu'à ce que la cour de cassation ait statué sur leur recours.

Postes. — La direction générale des postes a parait-il décidé de remplacer le type actuel des boîtes aux lettres par un modèle nouveau, permettant l'introduction d'enveloppes de dimensions plus grandes.

Corps diplomatique. — Don Santiago Almonate Bascunan a remis, samedi, au président de la Confédération ses lettres de créance en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Chili près la Confédération suisse.

En même temps, il a remis les lettres de rappel de son prédécesseur, M. Augustin Edwards.

Consulats. — Un consulat suisse est créé à Belgrade en Serbie.

M. Christian Vögeli, de Glaris, négociant à Belgrade, est nommé consul de suisse en cette résidence.

Conventions internationales. — Par note du 5 juin 1908, la légation britannique à Berne a informé le Conseil fédéral de l'adhésion de la colonie italienne de l'Erythrée à la convention télégraphique internationale de St-Petersbourg du 10/22 juillet 1895 (révisés à Londres en juillet 1903).

Nominations. — Douanes. Contrôleur à Moillesaux : M. William Boiron, de Genève, actuellement aide-contrôleur ; contrôleur aux Verrières-gare : M. Albert Cellier, de Nods, contrôleur à Brigue.

— Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes :

Militaire. — Aspirant-instructeur définitif : M. Ernest Haeussler, de Laney (Genève), lieutenant de cavalerie au 1^{er} régiment.

Finances et douanes. — Direction générale des douanes : aides de seconde classe : MM. Joseph Erard, du Muriaux (Jura bernois) ; Charles Demeule, de Bellevue (Genève).

Télégraphiste et téléphoniste à Lucens : Mlle Alice Thonney, de Vulliens (Vaud), aide au télégraphe de Lucens (Vaud).

Chemins de fer. — Est ratifiée la convention concernant certaines dispositions moins rigoureuses relatives au trafic réciproque entre les chemins de fer de la Suisse et ceux de l'Allemagne quant aux objets qui, aux termes de la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport de marchandises par chemins de fer, sont exclus du transport ou n'y sont admis que conditionnellement.

Le Conseil fédéral adhère à la proposition du gouvernement allemand d'après laquelle il y aurait lieu d'admettre comme date de la conclusion de la nouvelle convention sus-visée la date du dépôt des instruments de ratification de la II^e convention additionnelle du 19 septembre 1906 à la convention internationale sur le transport de marchandises par chemins de fer et comme date de la mise en vigueur de la convention sus-visée, à l'exception des nouvelles dispositions des numéros XLIV et XLV qui n'entreront en vigueur que trois mois plus tard, la date de l'entrée en vigueur de la II^e convention additionnelle.

L'affaire du Wildkirchli.

La presse catholique fait grand bruit d'une profanation dont se serait rendu coupable le professeur Heim, de Zurich, l'illustre géologue, à l'occasion d'une réunion de la Société suisse pour l'étude de la structure des Alpes. Le lieu choisi pour la réunion était le Wildkirchli. Pour cette occasion, M. Heim aurait imaginé de faire à ses collègues une surprise : il se serait costumé en ermite et leur aurait adressé sur le seuil de la chapelle quelques paroles de bienvenue.

Voici comment M. Heim lui-même raconte la chose dans le *Luzerner Tages Anzeiger* :

Le but de mon allocution de bienvenue a été exposé dès les premiers mots. J'ai dit en propres termes : « Aucun homme ne devrait approcher de cette place sacrée sans un instant de méditation. Le Wildkirchli a toujours été pour moi un lieu respecté et c'est pourquoi j'ai voulu illustrer aux yeux d'autrui la dignité de ce sanctuaire. Mon intention a été, non de profaner, mais de bien marquer la solennité de cette heure. »

J'ai ajouté : « Nous voulons nous élever à l'édification que nous ressentons tous, quelle que soit du reste la conception de l'univers que nous professons d'autre part. » Dans tout le reste de mon discours, il n'y a pas un mot de nature à blesser la susceptibilité du catholique le plus vainqueur ; pas un mot non plus qui puisse être considéré comme outrageant pour le sanctuaire. J'ai exhorté mes auditeurs à ne pas construire hâtivement de nouvelles cosmogonies ou de nouveaux systèmes philosophiques sur les matériaux rares et insuffisants dont dispose actuellement la science, mais à reconnaître modestement notre incapacité à saisir la vérité dans son intégralité.

Je n'ai pas approché l'autel élevé dans la grotte. Ma chaire improvisée se trouvait devant l'entrée. Ensuite je prononçai ces paroles en costume de touriste : Mon désir était de surprendre agréablement mes compagnons. Il m'a semblé qu'il serait plus harmonieux, mieux adapté au lieu et aux pensées qu'il évoque, de revêtir pour la circonstance la robe de l'ermite. Notre vie est-elle devenue si foncièrement banale que nous ne puissions plus supporter l'immixtion d'aucun élément de poésie, même le plus innocent ? En sommes-nous là que tout ce qui sort de la routine journalière doive être tordu et détourné de son interprétation naturelle ? J'ai voulu simplement introduire quelque fantaisie et quelque beauté dans cette cérémonie, et les braves catholiques qui m'ont aidé à préparer ma « surprise », y ont pris plaisir et n'ont pas songé un instant qu'on put y voir une intention mauvaise.

Si vraiment j'ai abouti à scandaliser quelques âmes sincères, j'en suis vivement peiné. Pareil résultat est aussi éloigné que possible de mes véritables intentions et si j'avais pu prévoir les conséquences de mon acte, j'y aurais certainement renoncé plutôt de grand cœur. Je suis désolé que ma pieuse pensée ait été déformée et que l'on ait qualifié de « farce malséante », de « grossièreté » et de « manque de tact » un acte profondément respectueux et étranger à toute idée de polémique confessionnelle. Un pareil jugement ne peut émaner que de personnes qui n'ont pas assisté à la cérémonie.

Mouvement contre l'absinthe à l'étranger.

Quelques adversaires de l'initiative fédérale contre l'absinthe, en quête d'arguments nouveaux, déclarent n'en pas vouloir parce que, disent-ils, l'interdiction de l'absinthe nous rendra ridicules aux yeux de l'étranger.

Il n'en est rien ; nous ne sommes pas seuls à lutter contre l'absinthe, tous les pays où l'on consomme cette liqueur en ont si bien reconnu les dangers qu'ils s'efforcent de s'en débarrasser.

Après le Congo, qui a proscriit l'absinthe il y a quelques années, la Belgique, il y a deux ans, a voté une loi d'interdiction destinée à couper court à une consommation qui, sans être encore un danger public, tendait à s'accroître.

En France, où l'on a prétendu qu'il n'y avait pas ou plus de lutte contre l'absinthe, une pétition de 400,000 signatures, chiffre énorme dans un pays qui ne connaît pas le referendum, a été présentée au Parlement, demandant l'interdiction de l'absinthe. Des projets de loi prohibitifs ont été déposés, à la Chambre par MM. Buisson et consorts, au Sénat, tout récemment, par M. de Lamarzelle. Le budget français pour 1909, déposé il y a quelques jours, prévoit des taxes spéciales sur l'absinthe ; le ministre des finances, M. Caillaux, a qualifié cette liqueur dans son rapport officiel de *produit dangereux pour la santé publique*. Cette mesure fiscale est considérée par les groupes antialcooliques des deux Chambres, présidés au Sénat par M. Dupuy, à la Chambre par M. Ribot, comme un acheminement à l'interdiction totale, envisagée comme le seul remède efficace et logique.

En Allemagne, le gouvernement s'en occupe aussi à la suite de démarches de la municipalité de Mulhouse. En Hollande, une pétition va être adressée au gouvernement pour la demander à titre de mesure préventive. Dans la République Argentine, pays qui consomme beaucoup d'absinthe et par malheur aussi de l'absinthe suisse, la puissante Ligue argentine contre la tuberculose a inscrit l'interdiction de l'absinthe en tête des lois antialcooliques qu'elle demande comme urgentes. Le député de Buenos-Aires, Dr Palacios, a déposé un projet prohibitif à la Chambre. Aux États-Unis, une enquête est en cours pour rechercher si l'extension de la consommation de l'absinthe ne nécessite pas des mesures prohibitives spéciales.

Comme on le voit, en cherchant à proscrire l'absinthe, nous sommes en fort bonne compagnie.

Ajoutons que le vote par lequel les Chambres suisses ont adhéré à l'initiative, a été salué avec sympathie par la presse étrangère unanime. Non seulement dans les pays qui sont près de nous, en France, en Allemagne, en Belgique, mais plus loin encore, en Suède,

en Norvège, en Russie, aux États-Unis, au Canada même on a rendu un hommage sans réserves à la hauteur de vues, au souci des vrais intérêts du pays dont ce vote témoigne.

Les Grands Conseils.

Zurich, 15 juin.

Le Grand Conseil zuricois a prononcé lundi la validation de tous les mandats sortis du scrutin du 28 avril, et a écarté le recours qui lui était parvenu de l'arrondissement de Wülflingen-Töss. Il a nommé plusieurs commissions suivant les propositions des partis bourgeois. Un candidat socialiste, le compagnon Wirz, porté dans onze tours de scrutin, a obtenu de 36 à 45 voix. Le conseil s'est ajourné au 29 juin.

A la montagne.

PREMIÈRES ASCENSIONS

La première ascension du Mont-Blanc, a été accomplie les 12 et 13 juin par M. Mackensen, un grimpeur allemand, parti de Chamonix.

ACCIDENTS

Trois jeunes gens de Berne, alpinistes éprouvés, avaient entrepris, dimanche, l'ascension de la Nünenerfluh. Dans la soirée, arrivait la nouvelle que l'un des jeunes gens, nommé Küpfer, avait fait une chute et avait été ramené à la cabane de la Nünen, où des soins lui ont été donnés par le Dr Meier, de Wattenwil.

La Nünenerfluh fait partie du groupe de la Gantrisch et est considérée comme difficile à cause du mauvais état de la roche.

L'accident s'est produit au bas de la descente, au dernier passage difficile. Küpfer glissa, roula, et sa tête vint donner à plusieurs reprises contre le rocher. Le Dr Meier, a constaté plusieurs blessures à la tête et une fracture au bras droit. Malgré les soins les plus pressés, Otto Küpfer a succombé au bout de quelques heures. Une colonne partie le matin pour transporter Küpfer à l'infirmerie, n'a pu redescendre qu'un cadavre.

Une jeune fille de 16 ans, Mlle Marie Balmer, qui cueillait des rhododendrons à la Stockblatte, au-dessus de Saxeten, a fait une chute d'une cinquantaine de mètres. On n'a retrouvé qu'un cadavre. Le corps a été ramené avec beaucoup de peine à Wädenswil, où habite la famille.

NOUVELLES DES CANTONS

BERNE. — Samedi, quatre ouvriers italiens ont déraillé, alors qu'ils parcouraient avec une draine la ligne de la Jungfrau. L'un d'eux a été tué, un second a été gravement blessé et les deux autres n'ont eu que de légères contusions.

ZURICH. — Sur l'initiative prise par le tribunal suprême, l'ordre des avocats zuricois a décidé de supprimer toute suscription, à part l'adresse, et toutes les formules de politesse dans leur correspondance. La coutume, qui a sans doute pour but de supprimer des formules inutiles et de gagner du temps, a déjà pris pied depuis nombre d'années en Allemagne.

GRISONS. — La commune de Molinis se plaignait des dégâts que les cerfs causent aux cultures, le Conseil d'Etat a ordonné aux gardes-chasse de les refouler dans la montagne en les effrayant à coups de fusil. Si ce moyen ne suffit pas, une battue générale aurait lieu en automne.

VALAIS. — Dimanche matin, près de St-Maurice, un vieillard infirme d'Épaves, qui longeait la voie du chemin de fer, a été tamponné et tué par le train.

Une grève a éclaté parmi les ouvriers occupés au grand canal de Louèche-Finges-Sierre. Sur 1200 ouvriers environ, 900 sont en grève. 150 déjà sont partis pour l'Italie. La grève a éclaté samedi à midi, soudainement et sans avertissement à l'entreprise.

Les ouvriers demandent que la paie se fasse chaque quinzaine au lieu d'être mensuelle et réclament une augmentation de cinq centimes par heure. Deux députés italiens sont venus lundi soir à Lonèche.

Le consul d'Italie à Brigue était à Louèche dimanche.

Le tribunal de district de Monthey a procédé dimanche matin à la levée du corps du nommé Pierre Marclay, de Champéry, âgé de 26 ans. Marclay se trouvait samedi soir dans un café de Champéry avec quelques camarades, lorsqu'une violente dispute s'éleva. Vers minuit, les jeunes gens quittaient le café. Comme Marclay n'était pas rentré chez lui, on fit dimanche matin des recherches qui amenèrent la découverte de son cadavre, à moitié dissimulé dans les buissons. Marclay a reçu un violent coup de couteau qui lui a perforé le poulmon.

Cinq des compagnons de la victime ont été arrêtés et conduits dans les prisons de Monthey.

TESSIN. — La compagnie de navigation du lac Majeur a lancé des bateaux-salons, construits par la maison Escher, Wyss et Cie, de Zurich. Un troisième vapeur sera achevé prochainement. Tous ces bateaux seront destinés au service direct organisé entre les lignes du Simplon et du Gothard.

NEUCHÂTEL. — Dans sa séance de samedi matin, le Conseil d'Etat a ratifié la décision prise par la Commission de l'Ecole de mécanique de La Chaux-de-Fonds, approuvée par le Conseil communal, de résilier le contrat du directeur de ladite école, M. Henri Coullery, professeur.

GENÈVE. — Il est probable que l'affaire Canard passera aux assises vers le 20 juillet.

Le Département de justice et police a retiré son permis de conduire une voiture automobile à un chauffeur récemment condamné par la cour de justice pour excès de vitesse. Ce sportsman avait failli occasionner un grave accident et, à réitérées fois déjà, il avait contrevenu aux règlements sur la circulation des automobiles et des cycles.

CANTON DE VAUD

Tribunal cantonal. — En date du 16 juin 1908, le Tribunal cantonal a nommé M. Jules d'Anguste Nicod, à Granges, assesseur de la justice de paix, section de Granges.

Nécrologie. — On vient d'apprendre le décès survenu le lundi 8 juin à Song-Khène (Laos, Indo-Chine centrale), de M. et Mme Gabriel Comtesse-Johnson, missionnaires, enlevés par le choléra.

M. G. Comtesse était fils de Mme veuve Comtesse-Bieler, à Vevey.

Un escroc russe. — Le tribunal de district de Vevey a condamné à 100 jours de réclusion le soit-disant baron de Mengden, de son vrai nom le Russe Protopotoff, qui était arrivé à vivre largement pendant quelques semaines dans un hôtel de Montreux en se donnant comme lieutenant-colonel de l'armée russe. L'escroc prétendait que le gouvernement russe allait lui envoyer une somme de 100,000 roubles pour services rendus.

Victime de l'absinthe. — Le nommé Henri Badel, domicilié aux Plattetsrière Bassins, a été trouvé pendu dans la grange de la maison qu'il habitait. Badel avait disparu depuis jeudi et n'a été trouvé que dimanche matin. Cet acte est attribué à l'absinthe, dont il faisait abus ; il buvait environ un demi-litre d'absinthe pure par jour.

Evénement. — L'italien, dont nous avons raconté, il y a quelques semaines, l'émouvante arrestation, s'est évadé du château d'Aigle, où il avait été enfermé. Pendant les travaux de nettoyage,

SPORTS

Les courses d'Yverdon.

Yverdon, 14 juin.
Ce matin, le temps était plus lourd encore que la veille. Cela n'a pas empêché le public d'affluer. Personne n'anticipait le coup de théâtre de l'après-midi, sans cela beaucoup de dames eussent renoncé à exhiber à la tribune les charmantes toilettes et les chapeaux sensationnels que nous avons admirés. C'est vers 4 heures que l'ouragan a fondu sur le champ de courses avec une soudaineté qui prit les spectateurs entièrement au dépourvu et provoqua un véritable déluge. La fin de la réunion se déroula dans le désert.

A une heure et demie les tribunes étaient bondées et la foule se pressait sur tous les bords d'où l'on pouvait apercevoir si peu que ce soit le champ de course. Il est profondément regrettable que la température soit venue gêner cette réunion qui, sans cela, eût été réussie à tous les points de vue, alors qu'il faut nous contenter de constater son très grand succès au point de vue sportif. Pourtant nous devons relever dans un autre ordre d'idées un défaut d'organisation dont nous ne pouvons pas nous empêcher de nous plaindre.

Les seules victimes ont été les représentants de la presse, pour qui rien n'avait été prévu, qui n'ont pas même été reçus très poliment et ont eu les plus grandes peines du monde à obtenir les renseignements dont ils avaient besoin. Sans vouloir faire de personnalités, il est bon de dire cependant que les journalistes n'assistèrent pas aux courses, même à celles d'Yverdon, exclusivement pour leur plaisir. Ils s'y rendaient avant tout en qualité de serviteurs du public et méritent en conséquence d'être traités avec quelques égards. Ils le mériteraient du reste par le seul fait qu'ils portent l'insigne des invités et sont donc là en qualité d'hôtes des organisateurs.

La plupart des courses ont été très vivement disputées, et la monte a été, en général, excellente. Il y a eu à déplorer la chute de plusieurs parmi les plus grands favoris. Cependant il n'y a aucun accident sérieux à déplorer, ni aux chevaux, ni aux cavaliers.

Les courses plates ont été très excitantes. La course de trot attelé a permis d'admirer un grand dévouement d'adresse. Mais l'événement le plus passionnant de la journée a été la course d'obstacles, dans laquelle les qualités des chevaux et des cavaliers ont été mises à sérieuse épreuve. Les courses militaires ont provoqué un grand enthousiasme, mais bien que la monte ait été en général bonne, plusieurs cavaliers m'ont pourtant paru manquer d'assurance. Les sauts étaient pris en général trop mollement. La course s'est terminée par le saut en hauteur. Bien que le gagnant se soit adjugé le prix avec un saut d'un mètre quarante, j'ai l'impression qu'il eût été capable de faire mieux encore si le terrain n'avait été rendu glissant par la pluie.

Entre les courses, le Corps de musique d'Yverdon a donné un concert qui a fait paraître les pauses moins longues.

A la fin de la réunion, le résultat du tirage de la tombola a été proclamé : M. Ernest Haller, de Villars-le-Terroir, a gagné un beau cheval, évalué mille francs (n° 3189).

Le résultat financier du meeting a été, paraît-il, très satisfaisant.

Voici les résultats des diverses épreuves :

I. Prix de la Confédération. Trot attelé ou monté, 2500 m. 1^{er} Fripon, à M. Schwaab frères, Grandchamp; 2^e Mésange II, à M. H. Bourquin, Tramelan; 3^e Stella II, à M. Schwaab frères, Grandchamp.

II. Prix de Neuchâtel. Course plate au galop, 1800 m. 1^{er} N. à M. E. Müller, Chaux-de-Fonds; 2^e Prince Noir, à M. A. Gnani, Chaux-de-Fonds; 3^e Mira, à M. C. Monney, Yverdon.

III. Prix de Fribourg. Course plate au galop, pour tous chevaux résidents en Suisse, 2500 m. 1^{er} Imperatrice Tee II, à M. Pavly, Jouxtenis; 2^e Perce-Neige, à M. H. Bourquin, Tramelan; 3^e Gold Lea, à M. H. Pavly, Jouxtenis.

IV. Prix des Bains d'Yverdon. Trot attelé ou monté, pour tous chevaux résidents en Suisse, 3500 m. 1^{er} Kontar, à M. A. Lizon, alné, Nyon; 2^e Carabio, à M. N. de Chollet, Gintzert (Fribourg); 3^e Fritz, à M. Ern. Tschopp, Delémont.

V. Prix de Jouxtenis. Steeple-Chase pour officiers et gentlemen montant tous chevaux résidents en Suisse, 3500 m. 1^{er} Brax, à M. Ch. Mugnier, Genève; 2^e Erratic, à M. W. Fehr, Aarau; 3^e Satin Shoe, à M. Bossart, Berne.

VI. Prix de l'Etat de Vaud. Steeple-Chase pour sous-officiers et soldats de la cavalerie montant leurs chevaux de service ou celui d'un camarade, 3000 m. 1^{er} Erfort, à M. A. Gertlé, Zurich; 2^e Grêle, à M. A. Fontaine, Fétigny; 3^e Flageolet, à M. P. Plumetaz, Payerne.

VII. Prix du Club hippique suisse. Steeple-Chase pour officiers montant des chevaux de service, ou demi-sang indigènes. Les chevaux ayant gagné une course d'obstacles de 1000 fr. et les pur-sang sont exclus. 3500 m. 1^{er} Formey, à M. E. Haccius, à M. H. Bally, Zurich; 2^e Cecora, à M. B. Rezzonico, lieutenant de cavalerie, à Berne; 3^e Adria, à M. H. Rinderknecht, Zurich.

VIII. Parours de chasse, pour officiers et habitants rouges. Tous chevaux. 1^{er} Etincelle, à M. E. Haccius, à M. E. Bertsch, Colmar; 2^e Tipperary, au colonel de Loys, Berne; 3^e Cork, au même; 4^e Moissonneuse, au lieutenant Bossart, à Berne; 5^e Danseuse, à M. E. Haccius, lieutenant de dragons, à Berne; 6^e Utopie, au même.

IX. Concours de sauts couplés. Pour officiers et habitants rouges. Tous chevaux. 1^{er} Utopie (M. E. Haccius) et Amanda (M. H. Bertsch, cap.); 2^e Ecousse et Kapolla, au lieutenant de cavalerie, Ch. Morin, à Berne.

X. Championnat de saut en hauteur. Pour officiers et habitants rouges. Tous chevaux. 1^{er} Utopie, à M. E. Haccius, lieutenant de cavalerie, à Genève, 1 m. 40.

Foot-ball. — Dans le match qui a eu lieu dimanche sur le terrain du F.C. de Berne, F.C. Chaux-de-Fonds, 2^e équipe, a obtenu le championnat suisse, série B, par 7 contre 2 sur le Bleu Star 1, Zurich.

Tir. — Plusieurs tireurs suisses ont pris part au grand tir qui a lieu actuellement à Reims et y ont obtenu d'excellents résultats. Citons, entre autres, MM. Meyer de Stadelhofen, de Genève, sorti premier avec 57 cartons sur 60 coups à la série de maitres-tireurs, et Stehli, de St-Gall, sorti second, avec 55 cartons. MM. Wüger et Egli, de Zurich, Schmid, de St-Gall, et plusieurs autres, ont également obtenu le titre de maitres-tireurs.

M. Richet, de la Chaux-de-Fonds, a été classé premier du concours d'honneur.

Automobilisme. — L'A.-C.-S. a tenu dimanche son assemblée générale à l'hôtel de ville de Neuchâtel, sous la présidence de M. Empeyta. Le rapport du comité central constate la marche prospère de l'association et insiste sur les avantages qu'il y aurait pour les automobilistes à ne pas toujours s'arrêter dans les villes, mais à faire étape dans les excellentes auberges de village qui abondent en Suisse, afin de laisser les populations des campagnes sous une autre impression que celle de la poussière et de la mauvaise odeur.

L'assemblée a admis dans l'A.-C.-S. la section des Montagnes neuchâteloises, avec 30 membres. L'assemblée a été suivie d'un banquet. La prochaine réunion annuelle aura lieu à Berne.

gny; 3^e Flageolet, à M. P. Plumetaz, Payerne.

VII. Prix du Club hippique suisse. Steeple-Chase pour officiers montant des chevaux de service, ou demi-sang indigènes. Les chevaux ayant gagné une course d'obstacles de 1000 fr. et les pur-sang sont exclus. 3500 m. 1^{er} Formey, à M. E. Haccius, à M. H. Bally, Zurich; 2^e Cecora, à M. B. Rezzonico, lieutenant de cavalerie, à Berne; 3^e Adria, à M. H. Rinderknecht, Zurich.

VIII. Parours de chasse, pour officiers et habitants rouges. Tous chevaux. 1^{er} Etincelle, à M. E. Haccius, à M. E. Bertsch, Colmar; 2^e Tipperary, au colonel de Loys, Berne; 3^e Cork, au même; 4^e Moissonneuse, au lieutenant Bossart, à Berne; 5^e Danseuse, à M. E. Haccius, lieutenant de dragons, à Berne; 6^e Utopie, au même.

IX. Concours de sauts couplés. Pour officiers et habitants rouges. Tous chevaux. 1^{er} Utopie (M. E. Haccius) et Amanda (M. H. Bertsch, cap.); 2^e Ecousse et Kapolla, au lieutenant de cavalerie, Ch. Morin, à Berne.

X. Championnat de saut en hauteur. Pour officiers et habitants rouges. Tous chevaux. 1^{er} Utopie, à M. E. Haccius, lieutenant de cavalerie, à Genève, 1 m. 40.

Foot-ball. — Dans le match qui a eu lieu dimanche sur le terrain du F.C. de Berne, F.C. Chaux-de-Fonds, 2^e équipe, a obtenu le championnat suisse, série B, par 7 contre 2 sur le Bleu Star 1, Zurich.

Tir. — Plusieurs tireurs suisses ont pris part au grand tir qui a lieu actuellement à Reims et y ont obtenu d'excellents résultats. Citons, entre autres, MM. Meyer de Stadelhofen, de Genève, sorti premier avec 57 cartons sur 60 coups à la série de maitres-tireurs, et Stehli, de St-Gall, sorti second, avec 55 cartons. MM. Wüger et Egli, de Zurich, Schmid, de St-Gall, et plusieurs autres, ont également obtenu le titre de maitres-tireurs.

M. Richet, de la Chaux-de-Fonds, a été classé premier du concours d'honneur.

Automobilisme. — L'A.-C.-S. a tenu dimanche son assemblée générale à l'hôtel de ville de Neuchâtel, sous la présidence de M. Empeyta. Le rapport du comité central constate la marche prospère de l'association et insiste sur les avantages qu'il y aurait pour les automobilistes à ne pas toujours s'arrêter dans les villes, mais à faire étape dans les excellentes auberges de village qui abondent en Suisse, afin de laisser les populations des campagnes sous une autre impression que celle de la poussière et de la mauvaise odeur.

L'assemblée a admis dans l'A.-C.-S. la section des Montagnes neuchâteloises, avec 30 membres. L'assemblée a été suivie d'un banquet. La prochaine réunion annuelle aura lieu à Berne.

CHRONIQUE MUSICALE

Le concert du Chœur d'hommes.

Le concert que le Chœur d'hommes a donné à la Cathédrale dimanche après-midi a parfaitement réussi. Après une exécution brillante de l'ouverture des *Maitres chanteurs*, fièrement enlevée par l'orchestre, la vaillante phalange du Chœur d'hommes, sous la direction de M. Dénéreaz, attaqua la pièce de résistance, le *Requiem* de Cherubini. Cette œuvre magistrale, déjà exécutée il y a trois ans, a retrouvé tout son succès d'antan. Les chœurs, admirablement préparés, ont été chantés avec une précision et un souci des nuances de tout point remarquables. Il est regrettable seulement que la vaste nef de notre vénérable Cathédrale soit si ingrate à notre exécution qui ne comporte pas un nombre exceptionnel de participants; malgré les efforts du chœur et les éclats de l'orchestre, nombreuses sont les personnes qui, placées trop loin, n'ont pu saisir les paroles ni apprécier les effets de masses; peut-être l'estrade était-elle trop basse — on ne voyait qu'à peine le directeur et pas du tout la cantatrice.

A part ces observations, auxquelles nous ajouterons la constatation désolante d'un perpétuel va-et-vient des portes pendant l'exécution des morceaux, nous n'avons que des éloges à décerner au Chœur d'hommes.

Les différents chœurs du *Requiem* — combien suave fut le *Pie Jesu*, par exemple — furent une succession de merveilles, d'autant plus appréciées qu'elles cadraient avec le milieu, ce qui, hélas! n'est pas toujours le cas des productions qui retentissent dans notre Cathédrale.

Le chœur a capella le *Requiem du printemps*, de Kreutzer, nous a causé une déception. Quel dommage que tant de qualités chorales n'aient pas été employées à faire valoir une œuvre plus intéressante. *Le repas du Seigneur*, de Wagner, nous a par contre vivement intéressé. On y devine, malgré certains défauts inhérents à toute œuvre de jeunesse, un je ne sais quoi qui fait déjà pressentir les graves harmonies de *Tannhäuser*. Ce chœur a été exécuté avec tout le soin qu'il mérite.

Thalatta, de Podbelsky, avec un accompagnement d'orchestre très bruyant, terminait le concert par la note martiale.

La soliste, Mme Jacques-Daloz, est trop connue des Lausannois pour que nous osons encore faire son éloge. Disons seulement que ses deux productions, *Procession*, de Franck et un air de *Marie-Madeleine*, de Massenet, ont saisi tout l'auditoire, qui regrettait de ne pouvoir applaudir chaleureusement cette admirable artiste.

Il est d'autant plus heureux que le concert ait bien réussi financièrement, que le Chœur d'hommes ait prélevé d'avance, sur sa recette, une jolie somme pour venir en aide à notre Orchestre symphonique.

CARNET DU JOUR

Théâtre Lumin. — 4 h. et 8 1/2 h. Cinéma. Casino. — 8 1/2 h. Globe Cinéma. Jardin d'Arc. — 8 1/2 h. Orchestre symphonique.

Dernières Dépêches

LA PRISE D'EL-KSAR
Paris, 16 juin. — Le *Petit Parisien* reçoit de Tanger des détails circonstanciés sur la prise d'El-Ksar par les soldats de Moulaï Hafid :

La ville et la région d'El-Ksar étaient très calmes jusqu'ici; samedi, vers neuf heures matin, alors que la mehalla azizite était campée à une courte distance d'El-Ksar, elle entendit une vive galopade derrière un mamelon qui masque la route de Fez.

Cette mehalla était sous le commandement d'Abd el Malek et du chérif Mahieddine, neveu et petit-fils de l'émir Abd el Kader, tous deux protégés français, assistés d'un officier algérien, instructeur détaché de la mission militaire française de Rabat.

Avant que les soldats eussent eu le temps de prendre les armes, des centaines de cavaliers hafidistes, venus de Fez, surgissaient brusquement et pénétraient dans le camp, menaçant de sabrer le premier qui bronchait.

Le chef de cette troupe se rendit alors dans la tente où se trouvaient Abd el Malek, le chérif Mahieddine et l'instructeur algérien et leur montra des lettres d'Hafid, leur enjoignant de partir immédiatement pour Fez et de mettre la mehalla au service de l'hafidisme.

Comme les chefs hésitaient, les cavaliers se saisirent d'eux et les firent prisonniers, tandis que les soldats, effrayés de la tournure des événements se déclaraient prêts à reconnaître Hafid.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre dans la ville; immédiatement une bande d'energumènes et de coupeurs de routes armés de bâtons et de fusils, marchant à la suite de quelques cavaliers hafidistes, pénétrèrent dans El-Ksar, parcoururent les rues en criant les louanges d'Hafid et en rouant de coups ceux qui ne faisaient pas comme eux.

Ils obligèrent le pacha Remiqui à se déclarer en faveur d'Hafid. Cependant, Remiqui se prépare à fuir avec sa famille.

La vie de quelques français et protégés français qui habitent encore El-Ksar et parmi lesquels il faut citer l'agent consulaire, l'agent des postes et l'instructeur algérien de la garnison, est fort menacée.

On s'attend à de graves événements.

EN PERSE

Berlin, 16 juin. — De Téhéran au *Berliner Tageblatt* :
« Le shah a fait mettre en batterie devant sa résidence de Baghé shah des canons qui sont braqués dans la direction de sa capitale. »

MORT D'ÉMOTION

Bruxelles, 16 juin. — L'aiguilleur responsable de l'accident de chemin de fer de Contich est mort des suites de l'émotion qu'il a éprouvée.

LE TEMPS

Zurich, 16 juin. — Le bureau central météorologique signale de nombreux orages sur la Suisse centrale, accompagnés d'averses faibles. La grêle est tombée sur la région moyenne du lac de Zurich et d'Appenzel. Le fœhn a commencé pendant la nuit. Le thermomètre marquait 20° dès le matin.

Diverses localités du Tessin et de la Haute-Italie ont été visitées hier par de violents orages accompagnés de grêle. Il est tombé 66 millimètres de pluie à Lugano.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

Le Conseil national discute la question du subventionnement des communes par la Confédération pour la réintégration dans leurs droits des veuves qui ont perdu par le mariage la nationalité suisse. Le Conseil fédéral s'oppose au subventionnement, déclarant que la Confédération n'a aucune raison de contribuer aux frais de réintégration aussi longtemps qu'on ne s'adresse pas aux cantons. La commission se rallie à ce point de vue.

M. CAPLISCH (Grisons) prend la défense de la solution prévue par les signataires de la motion. La discussion continue.

Le Conseil des Etats reprend l'examen de la gestion et des comptes des C. F. F. en 1907. Il approuve successivement les divers Départements.

Un Département des travaux, M. PITHON (Fribourg) insiste sur la nécessité qu'il y a de hâter la solution de la question de la seconde galerie du Simplon.

ÉTAT-CIVIL DE LAUSANNE

PROMESSES DE MARIAGE

François-Henri Robert Ruchonnet, industriel, de St-Saphorin, et Isabelle Clark nee Comte propriétaire à Lausanne. Auguste Huber, commerçant (Zurichois), à Grenchen, et Hélène-Pauline-Jeanne Thurn, à Lausanne. Ulysse Richard, employé T. L. de Crissier, à Lausanne, et Marie Corbas, cuisinière au Mont St. Lausanne. Sanzio-Plauto-Giuseppe Fortuzzi, serrurier, (Italien) et Cleonice-Teresa Maria Bertus, couturière, à Lausanne.

NAISSANCES

Du 9 juin : Robert-Charles-Marcel fils de Constant-Louis Colay, fabricant de contre-pirois, du Lien et du Chénin, et de Françoise De Lerzer, des Jorilles. Du 10 : Francis-René-Alfred fils de Charles-Louis-Alfred Richard, menuisier (Neuchâtelois) et de Caroline Dugue, rue de l'Industrie. Du 11 : Amandine-Antoinette fille de Philippe-Henri-Pettmann, dessinateur-architecte, Genève, et de Juliette-Louise Apothélos route de Morges.

DÉCÈS

Du 6 juin : Marie Vincent, couturière, 18 ans, de Vallamand, Caroline. Du 8 : Charles-Marie-François fils de Marc-François Brullmann, agriculteur, 17 ans, Thurgovie, à Chailly. Du 9 : Sophie Perrière, volontaire, 20 ans, de Thonon, à Lully. Félicie fille de Géslein Rege, manœuvre, 1 mois, Italien. La Borde.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE CENTRAL

TEMPS PROBABLE

pour la Suisse occidentale.

Zurich, 19 juin 11 heures matin. — Pluies avec orages; forte baisse de température.

INSTITUT W. SCHIMMELPFENNIG

Fondé en 1872

Renseignements exclusifs. Commerce pour le monde entier.

90 succursales comptant plus 4900 employés. Lié pour les renseignements sur l'Amérique et l'Australie au The Bradstreet Company, — Bur. Suisses : Bâle : 101. Fribourg : 70/72. Bâlehofstr., Genève : (Dr. A. Bermond) 2, r. Croix d'Or.

MONTREUX — Grand Hôtel EDEN

1^{er} ordre : sit. unique au bord du lac, à côté du Kursaal. Conf. le plus mod. Appart. avec bains. Garage. Jardin. Prix mod. FALLEGGER-WATSON.

A. JUVOD & fils, 1, place St-François, Lausanne.

Entrée du Grand-Pont, Spécialité de bagues chevalières faites et gravées dans notre atelier.

KURSAAL de Genève. — Vend. 12 et 13. Payen, perronier éminent, et Miss Lucie (le 16. tr. Loja, succès Acosta, tr. Tchin-Ma, Fred Ward, Miss Victoria, les Sœurs, Humpst-Bumpst, Mimog) Fleurs polon. Dim. et fêtes, mat. à 2 h. Trans la

Nous avons l'avantage de rappeler à notre clientèle et au public que notre Société — dont la création remonte à l'année 1885 — reçoit toujours pour l'importation des journaux suisses, suisses et étrangers, tous les ordres d'insertion qu'on voudra bien lui confier.

Nous rappelons également que depuis sa fondation notre Société a constamment développé ses moyens d'action, aussi, aujourd'hui plus que jamais, grâce à ses 500 succursales et Agences en Europe, à ses milliers de correspondants, à ses relations importantes avec tous les journaux du monde entier à plus de 50 années d'expérience peut-elle :

- Conseiller chacun, au mieux de ses intérêts, pour la rédaction, la forme et l'arrangement typographique de l'importation qu'elle annonce.
- Renseigner judicieusement, en connaissance de cause, sur la valeur, les tendances, le genre de lecteurs et de publicités des journaux, ce qui permettra aux intéressés de faire le meilleur choix possible, chose importante, car de ce choix dépend la plus ou moins grande réussite de toute publication.
- Établir des devis clairs, précis et consciencieusement étudiés.
- Fournir avec compétence tous renseignements ayant trait à la publicité et à ce qui s'y rattache.
- Exécuter aux meilleures conditions possibles quelque ordre d'insertions que ce soit et cela, on ne saurait trop le répéter, pour l'importation des journaux suisses, suisses et étrangers.

Agence de publicité

Haasenstein et Vogler, Lausanne.
11, Grand-Chêne, Batim. J.-J. Mercier.

précier vivement sa conversation, notamment à l'abbaye de l'Arc dont il fut longtemps un des membres les plus assidus. C'était de plus un homme bienveillant et aimable, un bon Vaudois dont le souvenir vivra dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu. M. Marius de Martines avait 77 ans.

Le nouveau chef d'orchestre. — Mercredi prochain, à la Maison du peuple, aura lieu le premier concert d'une série au cours de laquelle les candidats à la succession de M. Alexandre Birnbaum se présenteront au public lausannois. Au pupitre, M. Peter van Anrooy, chef d'orchestre à Groningue (Hollande). Au programme : la 7^e Symphonie en la majeur de Beethoven, l'ouverture de *Tannhäuser*, de R. Wagner, *Phaeton*, de Saint-Saëns et une composition de M. Peter van Anrooy. Prix des places habituel des concerts du mercredi et faveurs d'usage aux membres de la Maison du peuple.

Théâtre. — La *Gazette des étrangers* annonce comme imminente la reconstruction du théâtre de Lausanne :

« Le parti qu'il a paru le plus judicieux de prendre, dit-elle, a été d'utiliser l'emplacement actuel en l'agrandissant du jardin qui lui est contigu. Les plans récemment établis par des spécialistes distingués, permettraient d'utiliser convenablement cet emplacement de façon à obtenir une salle et une scène plus confortables, plus spacieuses et surtout munies de dégagements plus commodes. »

« C'est donc aujourd'hui une affaire on peut dire décidée. L'édifice actuel va disparaître sous peu pour faire place à une nouvelle construction qui comprendra aussi des locaux à louer pour bureaux et magasins. Il faut, en effet, que les dépenses faites rendent leur intérêt. Ou à peu près, car, en ces matières, il vaut mieux prévoir un aléa négatif. En tout cas il appert, de déclarations faites par des personnes à même de connaître la situation, que la commune ne courra pas un gros risque en garantissant la réalisation financière de l'entreprise. »

Hopital. — La Fanfare des chemineaux a donné dimanche, le 11 h. à midi, au personnel et aux malades de l'Hôpital cantonal un concert qui fut charmant et fit le plus grand plaisir.

Distinctions. — Nous apprenons avec plaisir que M. Fitting, dentiste de notre ville, vient d'obtenir, après de brillants examens, le titre de docteur en chirurgie dentaire de l'Université de Pensylvanie.

Mlle Kronig, élève de M. Robert Gayrard, à Lausanne, vient d'être admise, après de brillants examens, dans les classes supérieures du conservatoire Stern, à Berlin.

Bienfaisance. — Le produit du concert d'arrondissement donné sur Montbenon le 4 courant par les sociétés de chant de Lausanne et Prilly faisait partie du gron cantonal (Chorale des sapeurs-pompiers, Orphéon, Union chorale, Zofingue et l'Avenir de Prilly) a été réparti comme suit :

Le concert a produit 776 fr. 25. Il a été alloué aux Colonies de vacances 350 fr., aux Cuisines scolaires 350 fr., au Fonds de course des écoles de Prilly 41 fr., aux Frais d'organisation du concert 35 fr. 25.

Supplément. — A notre numéro de ce jour est joint un supplément de deux pages dont voici le sommaire : Une maison romaine à Serrières; Au Collège de France en 1862, par Eng. Secrétan; Les farines; Aviculture; Relèvement de la moralité; A Serix; Chronique judiciaire; Sports et une page d'annonces.

Affaire Kuhlbeck.

La *Tägliche Rundschau*, de Berlin, a consacré un article de première page à la manifestation organisée à l'occasion de la remise à l'Université de l'adresse de ses anciens étudiants allemands. Il est assez amusant pour que nous prenions la peine de le traduire :

Ce qu'on fait à Lausanne pour étouffer la vérité sur les circonstances que nous nous sommes permis de dévoiler naguère est vraiment incroyable, dit le journal pangermaniste. Un beau record a été couru au parlement du canton pour travestir les faits et les professeurs allemands qui ont à payer de leur repos et de leurs aises les frais de toutes ces manigances restent sans protection. Peut-être la ridicule comédie qui s'est jouée ces jours derniers à Lausanne, décidera-t-elle enfin, notre office des affaires étrangères à sortir quelque peu de son attitude tiède.

Est-il concevable, pour prendre un exemple à Berlin, que des étudiants américains de l'Université tombassent dans le dos d'un professeur envoyé par M. Roosevelt, si leur compatriote était entré en conflit, de façon quelconque avec les autorités allemandes ? Il était hélas! hélas! (*leider! leider!*) réservé à d'autres gens de commettre ce manque de dignité devant des

ressortissants étrangers. *Right or wrong, my country!* dit un respectable proverbe anglo-saxon. Il n'y en a jusqu'ici encore aucun de semblable dans notre dictionnaire allemand. Sous l'influence des Herzén, Sternberg et Co, il s'est trouvé près d'une centaine d'anciens étudiants allemands à l'Université de Lausanne pour signer une adresse protestant contre les « attaques haineuses » auxquelles celle-ci a été exposée « de différents côtés ». Cette adresse a été apportée par une députation aux autorités universitaires de Lausanne. Elle a été lue en séance solennelle par le corps enseignant en l'absence des professeurs allemands. Des chœurs ont été chantés. Un des délégués, M. Körner a fait une allocution disant que ses compatriotes ont « le caractère un peu farouche » et qu'il faut avoir la bonté de les excuser. Un cortège public s'est déroulé, à la tête duquel marchaient les délégués allemands encadrés dans la corporation suisse l'Helvétia, tandis que la plèbe environnante chantait des chants où l'on se moque de la Prusse, d'autant du conflit de Neuchâtel (serait-ce du *Roulez, tambours* ? Rédu.). La députation s'est fait offrir un banquet. On a tenu un comers. Le seul rayon de lumière dans ce triste spectacle est l'attitude de la majorité des étudiants allemands actuellement à Lausanne. Ils se sont tenus à l'écart de la fête. Pourtant on voyait dans le cortège la bannière de la seule corporation d'étudiants allemands « la Germania ». Le professeur Kuhlbeck était autrefois membre d'honneur de la *Germania*. Il l'était devenu à la suite de son intervention résolue en faveur des *Germanen*, quand ceux-ci l'appellèrent à leur secours dans un conflit avec les autorités vaudoises. Il a renoncé, il y a peu, avec remerciements, à son honoraire.

Cet article, d'une amertume poignante, n'est pas signé Kuhlbeck.

Fête des roses.

Evian, 15 juin.

La Fête des roses, qui a jusqu'ici été peu favorisée par le ciel, avait très bien commencé, dimanche. L'affluence était considérable et les bateaux spéciaux avaient débarqué à Evian des spectateurs par milliers. Le défilé des voitures a en beaucoup de succès; les automobiles fleuries ont été très admirées.

C'est peu après le ravissant ballet d'enfants réglé Mme Missol-Rivo que la tempête a éclaté. Ce fut court mais terrible! Panique, fuite affolée, prise d'assaut de tous les moyens de transport, toilettes fripées, chapeaux fondus, une misère et une désolation.

Vers 7 heures tout était fini, et l'air rafraîchi, débarrassé de ses poussières était bien plus agréable à respirer qu'auparavant. Aussi les gens avisés qui s'étaient mis à l'abri en attendant la fin de l'orage ont-ils joui d'une soirée exquise et admiré un feu d'artifice superbe. L'artificier, prudent, l'avait rendu water-proof; aussi, malgré le déluge, a-t-il fonctionné sans un accroc. Les lanternes vénitennes, par contre, avaient subi de graves déchets, mais ce sont là les aïe de toute réjouissance en plein air, et le mieux est d'en prendre son parti gaiement.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

L'affaire des billets américains.

Aigle, 15 juin.

Cette affaire n'a présenté aucun intérêt particulier. M. Anguste Liedermann a été nommé chef du jury. L'accusée a raconté qu'elle a quitté à 17 ans la maison paternelle, qu'elle fit, à Vienne,

Source Providence — Découverte en 1776

Eau minérale alcaline reconnue la plus agréable, la plus pure et la plus alcalisée

Recommandée par le corps médical dans toutes les affections des voies digestive et urinaires

La mise en bouteille se fait à la source même

Se livre naturelle ou saturée d'acide carbonique en bouteilles et demi-bouteilles, et naturelle en bonbonnes de 10 et 20 litres.

CUISINES A PÉTROLE



FRANCILLON & Cie

place du Pont, rue St-François, 1
LAUSANNE



LA CAISSE D'ÉPARGNE

Cantonale Vaudoise

la seule garantie par l'Etat

Reçoit des dépôts de fr. 5.- et en sus.

INTÉRÊT pour 1908: 4 0/0

75,000 déposants pour un capital de Fr. 73,000,000.-

ADMINISTRATION CENTRALE:

Le Crédit Foncier Vaudois, à Lausanne

Agent dans chaque district: Le Receveur de l'Etat.

Banques: MM. César Cachemalle, ancien bourgeois.

Montreux: François Thomas, bourgeois communal.

La Cure (Suisse): Philibert Monnier.

Renens: D. Miéville, banquier.

St-Croix: Jules Dufey.

Valloire: Edouard Chatelain.

Valloire: Mme veuve Glardon.

Publications du Dictionnaire Géographique
DE LA SUISSE — NEUCHÂTEL

OUVRAGE EN SOUSCRIPTION:

DICTIONNAIRE COMMERCIAL ET
ADMINISTRATIF DE LA SUISSE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE NEUCHÂTEL

Un vol. in-4 de 800 pages. Terminé en 1 an.

10 fascicules à Fr. 2.50. Complet broché, Fr. 25.-

PRIX DE FAVEUR

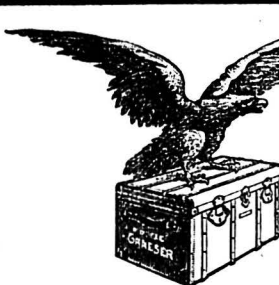
Les souscripteurs au volume complet obtiendront le prix de faveur
de 20 Fr. jusqu'au 15 AOUT 1908 payable en
un versement de Fr. 20 ou en 2 versements de Fr. 10.

ou en 4 versements de Fr. 5.

Demandeur prospectus détaillés et spécimens à

l'Administration des Publications du Dictionnaire géographique de la Suisse

Avenue du 1^{er} Mars, 20, NEUCHÂTEL — Et chez tous les libraires.



MALLES GRAESER

Unissent la SOLIDITÉ et la LÉGÈRETÉ

la seule malle légère ayant une carcasse

solide avant la pose de l'importe quelle

garniture, la Ire malle Graeser a fait

en Amérique, un voyage de 28500 kilom.,

sans aucune réparation.

Choix complet d'articles de voyage

et maroquinerie. Rayon spécial de sacs

pour touristes.

Demandez notre prix-courant illustré.

Fabrique Graeser, Grand-Chêne, 3, Lausanne

— Téléphone 259 et 1605. —

Société Electrique Vevey-Montreux

Le dividende sera payé à partir du 15 juin 1908 à la
Caisse de la Société Romande d'Electricité, les Ju-
melles, Territet, à raison de 8 fr. par action, contre pré-
sentation du coupon n° 21.

Société des Forces motrices de la Grande-Rau

Le dividende sera payé à partir du 15 juin 1908, à la
Caisse de la Société Romande d'Electricité, Territet,
les Jumelles, à raison de 20 fr. par action, contre pré-
sentation du coupon n° 11.

Société Romande d'Electricité

Le dividende sera payé à partir du 15 juin 1908, contre
remise du coupon n° 4, aux domiciles suivants: 5915
chez M. G. Montet, banquier, Vevey.
à la Caisse de la Banque fédérale S. A., Lausanne et
Vevey.

à la Caisse de la Banque de Montreux et ses Agences.

à la Caisse de la Banque cantonale vaudoise et ses

agences.

à la Caisse de la Société, Territet (les Jumelles).

Banque cantonale de Berne

L'ouverture des guichets de notre

succursale d'Interlaken

aura lieu le 15 juin 1908

LA DIRECTION

Jardins du Casino-Théâtre, Lausanne

Lundi 15, Mardi 16, Mercredi 17 juin

à 8 h. 1/2 du soir

LE GLOBE-CINEMA

Nouveautés de la semaine.

Orchestre symphonique.

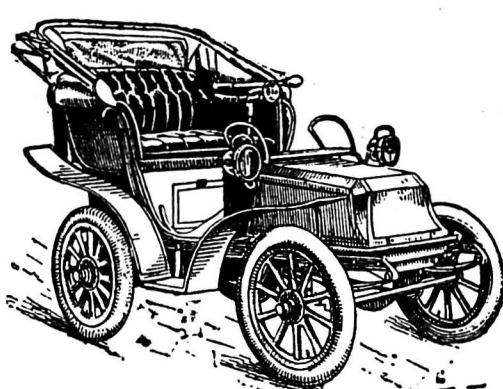
ENTRÉE: 50 CENT.

INSTITUT DREILINDEN

Lucerne.

Langues modernes. — Commerce. — Industrie. — On

reçoit quelques jeunes gens en séjour de vacances. 5920



Fabrique d'Automobiles et de Canots électriques

A. TRIBELHORN & Co

Télégr. Tribelhorn
Feldbach (Suisse)

FELDBACH (Zurich)

Télégr. Tribelhorn
Feldbach (Suisse)

Spécialité: Voitures légères et pratiques, exécution en forme: Phaéton, Coupé
ou Landolet. Omnibus d'hôtels. Canots de luxe et bateaux de transport.

Rendement à volonté
jusqu'à 150 kilomètres
++ par charge. ++

Voitures de livraisons
de 300-3000 kilogramm.

Les voitures peuvent
gravir toutes les pentes
+ jusqu'à 20 % +

Les Plans sur Box, Pension des

Musiciens. Electricité

dans toutes les chambres. Pension 5

à 6 fr. Cuisine soignée. 2210

Ph. Moroder, propriétaire.

Pension DENT DU MIDI

Val d'Aïlle

Ligne de Montebel-Chatigny

Altitude 950 m.

Séjour agréable, printemps

en face de la Dent du Midi.

Forêts à proximité. Cuisine

soignée. Prix modérés. Tenue

par Mlle von Ah. 5885

FORCLAZ (Valais, Suisse)

Hôtel-Pension Fongères

sur la route de Martigny à

chamonix. Séjour d'été recom-

mandé. Air fortifiant. Restau-

ration à toute heure. Cuisine

soignée. Se recommande. M.

LAMBIEL, propr. 5919

Hôtel Beatushöhlen

St de Beatushöhlen Lac de Thoune

(680 m. d'alt.)

à 10 min. du débarcadère de

Beatushöhlen. Séjour d'été

tranquille à proximité des

bois. Ombrages. Grotte de

Beatushöhlen. Bains de

lacs. Sport nautique et

excursion à la Grotte de

Beatushöhlen. Cuisine

soignée. Prix de pension à par-

tir de 5 jours 4.50 à 6 fr. su-

ivant prétentions. 5887

Famille LENZ

Dans une petite famille habi-

tant Langnau (Emmenthal)

possédant commerce de den-

rées coloniales. Cuisine so-

ignée. Rue très fréquentée, à

proximité immédiate du vi-

lage, on prendrait en

PENSION

jeune fille ou garçon, âgé de

13 à 15 ans, désirant appren-

dre l'allemand. Occasion de

suivre les écoles secondaires

ou de prendre des leçons

particuliers. Bonne nourri-

ture et vie de famille. Prix

de pension 480 fr. par an.

Prière de s'adresser sous

chiffre A 4679 Y, à Haasen-

stein & Vogler, Berne. 5885

MANUEL

FRÈRES

RUE de BOURG

VENTE

des 5928

produits alimentaires

MAGGI

Marque Croix-Etoile

LONDRES

Dame veuve et ses filles

habitent à Londres. Agence

reçoit lettres de dames ou

démolisseurs désirant appren-

dre l'anglais et visiter Londres.

Confort. Prix modérés. S'adres-

ser à M. A. de Watteville,

Goldwy, près Thôn.

Dame allemande cherche

bonne famille pour

pension et conversation

française, désire belle situa-

tion, campagne. Ecrire con-

fidemment à M. J. 5569 L, à

Haasen & Vogler, Lausanne.

Conservatoire de Lausanne

4^{me} Addition d'élèves

Samedi 20 juin, à 8 h. 1/4 pr

Salle de la Maison du Peuple

Billets à 50 ct. et 1 fr. à

l'avenue chez M. Tatin, librai

à la rue de Bourg et le soir à

l'entrée. 5922

SAPHIRS-POMPIERS

MM. les membres honorai-

res sont priés de réserver

bon accueil au percepteur de

la finance annuelle.

Lausanne, le 18 juin 1908.

Le chef du corps:

Eugène BRON, major.

EXPOSITION

René Francillon

à la Grenette

16 juin au 5 juillet

Entrée: 50 cent.

Pension Dufour

à Brent s/Clarens

Ouvr. toute l'année. Séjour

agréable et tranquille. Beau

jardin ombragé. Veranda

etc. Facilité pour se perfec-

tionner dans les langues fran-

çaises et étrangères et la mu-

sique. Prix modérés. Cuisine

soignée. Téléphone. 5899

UNE JOLIE MAISON

dans une situation superbe

(localité 10 km. de Lausanne)

ayant 2 appartements, élec-

tr. électr., gr. terrasse om-

bragée, jardin potager, à

vendre à des conditions fa-

vorable. Convientrait très

bien pour pension ou pour

Fête cantonale vaudoise de Gymnastique YVERDON les 27, 28 et 29 juin

MAISON DU PEUPLE

Mercredi 17 juin, à 8 h. 1/2 du soir

Concert extraordinaire de l'Orchestre symphonique

sous la direction de

M. PETER VAN ANROOY

chef d'orchestre à Groningue.

Le programme: 7^{me} Symphonie en la de Beethoven.

Phaéton, poème symphonique de St-Saëns. — Ouverture

de Tannhäuser.

Entrées: Réservées, 2 fr.; autres places, 1 fr. — Faveurs

habituées pour les membres de la M. du P. 5906

Hôtel-Pension des BAINS DE MATRAN

Le plus agréable séjour de campagne à proximité de Fri-

bourg, nouvellement restauré, 7 trains par jour. Pension

pour familles, résidence et truites à toute heure. Spécia-

lité de bains de natation et bains chauds. Prix de pension,

chambre et service compris, depuis 4 francs.

A. KOLLY, propriétaire. 5806

BERLITZ SCHOOL

4, Terreaux, LAUSANNE

Institut de langues modernes pour adultes.

Chaque professeur enseigne sa langue maternelle. — Seul

établissement à Lausanne sous le patronage du professeur

Berlitz. 5493

HENRIEZ

LITHINÉE

L'eau minérale alcaline naturelle d'Henriez est

employée depuis plus de 600 ans avec succès contre

les rhumatismes, maladies d'estomac, de foie, reins, vessie.

D'une digestion facile, saveur, limpidité parfaite, abso-

lument indemne de matières organiques (microbes), elle

constitue l'eau de table par excellence.

L'exiger dans les pharmacies, hôtels, cafés, restau-

rants, etc. 5453

Fabrique

d'automobiles

SAFIR

(Licence Saurer)

ZURICH

recommande aux

intéressés la visite

de ses 3600

établissements

Hardstrasse 219

Les vétérinaires sont satisfaits du Lysioform

brut Concentré, remplaçant

avantageusement le lysol, créosol,

croûte, etc., sans en avoir les

inconvenients. — Prière d'exiger

le Lysioform brut concentré

et vérifier si les emballages por-

tent la marque déposée.

Notre produit ne dépose et ne se trouble pas.

Dans pharmacies et drogueries. GROS: Anglo-Suisse

Antiseptique Co. Lausanne. 122

CATALYSINE

Remède éprouvé contre les maladies infectieuses; guérit

en quelques jours: grippe, pneumonie, érysipèle, an-

gines, diphtérie, oreillons, typhus, appendicite, fu-

nculose, panaris, empoisonnement du sang. La

CATALYSINE prévient la rougeole et la scarlatine et

exerce une influence des plus favorables sur le cours des

maladies épidémiques.

se trouve dans toutes les pharmacies et à la pharma-

cie Béguin, avenue Rochonnet, à Lausanne, au prix

de 3 fr. 50 le flacon.

Pour le gros et pour renseignements, s'adresser: Labo-

ratoire Ed. Béguin, à Cour, Lausanne. 5805

A LOUER

pour le 24 décembre, avenue des Alpes, dans immeu-

ble actuellement en construction, au rez de chaussée, ap-

partement pouvant éventuellement se distribuer à volonté.

de 10 vastes pièces de maître, 2 chambres de bonne, 2

chambres de bain, 2 bow-windows, toutes dépendances,

chauffage central, confort moderne. Beau jardin et vue

Lausanne, 16 juin 1908

Une maison romaine à Serrières.

Le Dr G. B. — tout Neuchâtel a compris qu'il s'agissait de M. le Dr Georges Borel, dont la belle maison d'Avenches renferme de vrais trésors comme antiquités et qui est lui-même un amateur fervent et informé — écrit à la *Suisse libre* au sujet des ruines romaines qu'on vient de retrouver à Serrières :

Dans une vigne, tout juste derrière la cantine de la fabrique, à quelques pas de la gare du tram N.-C.-B. de Serrières, à côté de la route qui monte aux fabriques, les ouvriers élevant une vigne ont rencontré à 1 mètre de profondeur à peine de gros murs épais de 1 mètre et même 1 m. 10, si solides qu'ils résistèrent à la pioche. Les maçonneries carrées entourées de maraillies, aux pierres taillées et régulières, presque alignées au cordeau, qui sont le type des murs romains.

Un des carrés, grand comme une chambre, est dallé de grandes plaques de marbre, un banc de marbre recouvert aussi de marbre est adossé à la muraille. Des corniches joliment sculptées ont laissé quelques morceaux intéressants. Jusqu'ici les ouvriers ne signalaient aucune trouvaille; pas une monnaie d'argent ou de cuivre qui dise la date de construction de la villa.

Les spécialistes déclarent sans nulle hésitation qu'il s'agit d'une construction romaine; elle a dû être édifée dans le second siècle de notre ère, disent-ils, et peut-être quelque fortuite trouvaille leur donnera-t-elle bientôt tort ou raison ?

On peut voir de la route les fondations, sans gêner les ouvriers qui semblent s'intéresser aussi à l'œuvre de leurs confrères morts depuis dix-sept siècles. Ils avouent que les murs qu'ils construisent aujourd'hui ne dureront certes pas la dixième partie de ceux des maçons romains de Serrières.

De grosses briques rouges de 30 à 50 centimètres de diamètre soutiennent les dalles de marbre.

Et les ouvriers vous disent : « Oh, ça continue beaucoup plus loin, et sous la route et sous la maison déjà en construction cachant à jamais peut-être des secrets archéologiques ».

Y a-t-il sous ces dalles des hypocaustes, ce curieux système de chauffage central très hygiénique que les Romains avaient inventé, qu'on retrouve à Avenches comme en Italie, et qu'on peut admirer dans le sous-sol du musée d'Avenches ? Les briques rouges le feraient soupçonner.

Les maçons en sauront du reste bientôt plus que les archéologues eux-mêmes.

Cette trouvaille d'une villa romaine, qui a dû être riche et peut-être somptueuse, rappelle avec tristesse que tons nos vestiges romains en pays neuchâtelois ont été perdus, car ce qui en est conservé au musée parle si peu aux yeux; les objets ensevelis dans les vitrines disent que les musées sont partout les « cimetières » de l'art.

Mais voir sur place, là même où mille sept cents ans auparavant nos ancêtres l'ont construite, une villa, aux fortes murailles avec leurs revêtements de marbre, quel enseignement d'histoire !

... Mais voilà, il faudrait les conserver ! Cette vigne est propriété privée, la fabrique de chocolat en a besoin, les architectes ont leurs plans tout faits et fort beaux sur le papier. Mais que ces plans seraient plus beaux encore si, à côté de la cité industrielle et prospère qui dit la gloire du papa Ph. Suchard et le travail acharné de ses collaborateurs de tout ordre, on pouvait admirer les seules ruines romaines de notre pays ? Je suis sûr que la gloire de la fabrique n'y perdrait rien, je suis convaincu que le père Suchard aurait déplacé ses maisons industrielles, lui qui a mis sa fabrique sous la protection des dômes du St-Sépulchre !

Nous espérons bien que cet appel sera entendu. Neuchâtel a toujours tenu à honneur d'être et de rester une ville d'art. Elle fait dans ce but des sacrifices qu'elle devrait servir d'exemple à d'autres. Elle a un musée d'antiquités charmant, classé avec clarté et intelligence. Au moment où on découvre à deux pas de la ville des ruines romaines du plus haut intérêt, il ne sera pas dit qu'on les détruit de gaieté de cœur. Ce serait œuvre de Vandales. Les Neuchâtelois sauront sûrement trouver le moyen de les conserver et de les mettre en pleine lumière.

Au Collège de France en 1862

La *Gazette* du 11 courant vient de donner sur Gaston Boissier deux articles d'un vif intérêt, l'un résumant sa vie, l'autre, par la plume de M. Mézières, son ancien collègue à l'Académie française, caractérisant son œuvre. L'un et l'autre ont fait revivre en moi des souvenirs d'il y a quarante-cinq ans et plus. A l'aide de quelques notes prises jadis sur place, mes souvenirs se sont précisés et colorés. Peut-être intéresseront-ils ceux de vos lecteurs qui aiment à regarder du côté du passé.

La notoriété de Gaston Boissier à Paris date de ses débuts au Collège de France, en janvier 1862, à titre de chargé de cours, sans erreur. Il y suppléait je ne me rappelle plus qui, et des ses premières leçons, son enseignement fit sensation. L'autre chaire de littérature latine au Collège de France — celle de « Poésie latine » — était occupée par M. Martha, moraliste de valeur, mais qui avait le double tort de lire son cours et d'être bien vu du gouvernement. C'était l'apogée du second empire : l'opposition, pourchassée de la presse, bridée au Corps législatif, prenait sa revanche dans le haut enseignement, au Collège de France plus encore qu'à la Sorbonne. Je me rappelle avoir vu plus de quatre cents auditeurs, hommes et femmes, s'entasser le lundi après-midi, dans l'auditoire où Laboulaye parlait des constitutions des Etats-Unis; on devine l'antithèse de rigueur entre la liberté de l'autre côté de l'Atlantique et la discipline soupçonneuse qui tenait alors en respect la turbulence française. Et puis, il faut convenir que la parole de Laboulaye, alors universelle-

ment respectée, avait tour à tour l'autorité de l'éloquence et le charme de la familiarité. Gaston Boissier, cela va de soi, n'avait à sa disposition, ni un thème aussi actuel, ni une notoriété déjà sanctionnée par l'opinion publique. Il touchait à la quarantaine, mais il venait de province, de Nîmes; sa chevelure d'un blond ardent, la finesse de ses traits, le timbre de sa voix le faisaient paraître sensiblement plus jeune. Sa parole avait de la limpidité, de l'aisance, elle était facilement spirituelle, mais elle n'avait, alors du moins, ni la fougue ni l'abandon qu'on attend d'un Méridional.

Dans ses deux cours du Collège de France, chacun d'une seule heure par semaine, il s'était cantonné dans la correspondance de Cicéron : ni philologie, ni littérature proprement dite, mais une étude historique et surtout psychologique, très fouillée, très anecdotique, et, comme on pouvait s'y attendre, avec de discrètes mais piquantes allusions politiques. Elles avaient l'air de jaillir spontanément à propos de César et d'Auguste, de l'oncle et du neveu, c'est-à-dire de Napoléon I^{er} et de Napoléon III. Et le public d'applaudir, et les hauts fonctionnaires de se formaliser. Je me rappelle fort bien avoir entendu, dans le cabinet de Désiré Nisard, alors directeur de l'Ecole normale supérieure, ce respectable historien de la littérature française, alors *persona grata* en haut lieu, déplorer énergiquement les imprudences de langage de son ancien élève appelé de Nîmes, disant-il, par la bienveillance spéciale du ministre. Tout ceci, deux ou trois ans plus tard, a naturellement contribué au succès du premier volume de Boissier : *Cicéron et ses amis*.

Au demeurant, le succès était mérité, car le jeune professeur de Nîmes avait trouvé là une veine inexplorée, la reconstitution exacte et pittoresque de la vie romaine au déclin de la république. Et puis, si la leçon d'apparat, dans le grand auditorio, n'échappait pas aux inconvénients de ce genre de cours, devant un public mixte qu'il fallait à tout prix ne pas fatiguer, il y avait une autre leçon, également hebdomadaire, où le souci d'enseigner, d'instruire, l'emportait sur le reste. Seulement, au grand auditorio, Gaston Boissier avait une certaine d'auditeurs et davantage; à la leçon proprement dite, nous n'étions qu'une demi-douzaine. C'est là que j'ai vraiment appris à apprécier la solidité de son érudition, sa complaisance inaltérable.

Quarante ans plus tard, de passage à Paris — où je n'étais jamais retourné dans l'intervalle, — je voulus revoir le Collège de France, je m'enquis de Gaston Boissier. Il n'a pas changé, me répondit le concierge : toujours alerte, quoiqu'il approche des quatre-vingts. Par discrétion, je ne fis nulle tentative de le revoir; d'ailleurs, je préférais conserver intacte la physionomie de mon ancien professeur.

Eug. SECRETAN.

LES FARINES

On nous écrit :

Quand l'importation des blés étrangers a suscité à l'agriculture des difficultés considérables, on a créé, chez nous, les grands moulins et les meuniers ne se sont pas occupés du sort des agriculteurs. C'était pour le peuple le pain à meilleur marché et l'agriculteur a dû mettre toute son intelligence à transformer ses cultures. Pendant ce temps, les meuniers achetaient bon marché et vendaient cher; ils ont eu une belle période de prospérité.

Aujourd'hui, l'Allemagne, et surtout l'Allemagne du sud, a perfectionné son outillage de manière à livrer des farines à bon marché; on a prétendu que ces farines sont mauvaises, de qualité inférieure. C'est une erreur, les grands établissements sont, au contraire, organisés de manière à moudre les meilleurs blés aussi bien que ceux de seconde qualité et le travail étant le même, il y a bénéfice à moudre les premières qualités.

Ce qui permet aux grandes usines allemandes de livrer bon marché résulte dans le perfectionnement de l'outillage et de la manutention. Elles font à nos usines la même concurrence que celles-ci ont fait à nos petits moulins de campagne qui en grande partie ont dû disparaître.

Il suffit de comparer les prix des blés de première et de seconde qualité pour se rendre compte qu'une prime d'exportation ne suffirait pas pour permettre à la concurrence allemande de majorer les prix au point de ruiner l'industrie meunière suisse.

D'après les dernières publications du *Journal suisse d'agriculture*, le blé de première qualité coûte actuellement à Bâle, 20 fr. 20, le seigle, 19 fr. les 100 kilos :

Berne, 23 fr., le seigle, 17 fr.; Mannheim, 30 fr. 30, le seigle, 23 fr. 50; Stuttgart, 28 fr. 75, le seigle, 22 fr. 50.

La farine première qualité coûte à Lausanne 37 à 38 fr. les 100 kilos; deuxième qualité, 34 à 35 fr.; — à Paris, 32 fr. 50 à 33 fr. 50 et 30 fr. 60 à 32 fr.; — à Mannheim, mêmes prix.

Il semble démontré que les meuniers suisses ne sont plus à la hauteur des circonstances; du reste, les dernières communications de la *Gazette de Lausanne* l'ont dit suffisamment; il serait donc dangereux pour le pays de relever les droits sur les farines qui sont, en Suisse, à un prix suffisamment élevé pour permettre aux meuniers de vivre largement.

En relevant les droits sur les farines, on compromet du même coup tout notre commerce d'exportation. Une mesure semblable ne semble, pour le moment, absolument pas justifiée et souverainement dangereuse.

Aviculture.

L'exposition avicole de Fribourg a admirablement réussi. Elle a été clôturée dimanche dernier par un banquet officiel offert par la Société ornithologique fribourgeoise à l'hôtel du Faucou. Y assistaient : MM. Weissbach, conseiller d'Etat, et Willeter, conseiller national, présidents d'honneur de l'exposition; MM. Menoud et Bandy, délégués du Conseil communal de Fribourg; M. de Vevey, secrétaire de la Fédération fribourgeoise des Sociétés d'agriculture; les membres du jury; les divers comités; enfin un certain nombre d'éleveurs fribourgeois et suisses romands. Au nom de la Fédération romande d'a-

viculture, son président, M. Schiffmacher, de Genève, complimenta en termes les plus flatteurs les Fribourgeois et tout particulièrement la Société d'ornithologie de Fribourg, à qui est dû, pour la plus grande part, le succès de cette VII^e exposition.

M. le conseiller d'Etat Weissbach dit que le gouvernement est heureux de s'associer aux efforts des aviculteurs, qui forment un groupe important, actif, intelligent, de notre économie agricole. On entend encore MM. P. Menoud, conseiller communal; Willeter, conseiller national, et Mayor-Delapraz, président de la Société vaudoise d'aviculture, qui porte son toast à M. le Dr Cauby, président de la Société ornithologique de Fribourg.

La veille au soir avait eu lieu, sous la présidence de M. Schiffmacher, de Genève, l'assemblée de la Fédération des Sociétés d'ornithologie de la Suisse romande. Une vingtaine de délégués étaient présents. Il a été décidé que la prochaine exposition serait organisée par l'Union avicole de Genève. Elle aura probablement lieu en novembre 1909 et se fera par sujets isolés. Cet essai a surtout pour but de démontrer que les expositions au printemps sont très défavorables à l'élevage; on a voulu aussi inspirer des expositions étrangères (France et Belgique) où les sujets sont exposés et primés individuellement.

Le commerce suisse en 1908.

Voici le tableau provisoire, en milliers de francs, du commerce de la Suisse du 1^{er} janvier au 31 mars 1908 :

	Importation.	Exportation.		Importation.	Exportation.
	1908	1907		1908	1907
	VALEUR	VALEUR		VALEUR	VALEUR
A. Céréales, etc.	35,618	43,379	1,020	1,023	
B. Fruits et légumes.	8,821	8,130	261	269	
C. Denrées coloniales, etc.	16,439	18,569	5,039	7,652	
D. Produits alimentaires de prov. animale	16,606	14,819	20,131	20,811	
E. Comestibles fins, etc.	421	394	767	589	
F. Tabacs.	3,245	3,124	1,017	787	
G. Boissons.	9,324	7,925	414	408	
A. Animaux.	11,821	15,020	1,266	2,391	
B. Matières animales, etc.	1,083	1,055	281	241	
C. Engrais et déchets, etc.	4,441	2,741	267	268	
D. Cuirs, peaux, etc.	8,905	10,842	6,232	7,885	
E. Semences, plantes, etc.	9,355	7,738	668	540	
F. Bois.	10,102	5,488	1,701	1,151	
A. Matière fibreuse, chiffons.	717	756	996	872	
B. Papier et carton non impr.	1,809	1,325	218	240	
C. Papier et carton imprimés.	1,310	1,398	435	368	
D. Livres, revues, etc.	3,779	3,655	1,371	1,374	
E. Ouvrages de relieur et cartonnages.	479	464	61	76	
A. Coton.	38,317	41,283	62,310	64,586	
B. Lin, chanvre, jute, etc.	4,820	3,241	614	614	
C. Soie.	45,640	56,428	70,493	76,708	
D. Laine.	20,148	20,416	5,553	5,894	
E. Poils de tout genre, etc.	880	957	453	175	
F. Peau, fourrure, etc.	1,133	1,320	3,330	3,460	
G. Caoutchouc, etc.	1,762	1,612	413	414	
H. Articles confectionnés.	12,117	11,765	4,063	3,763	
Matières minérales.	27,505	28,374	1,800	1,564	
A. Argile.	378	449	71	78	
B. Grès.	417	409	13	7	
C. Poteries.	828	770	41	87	
Verre.	1,862	1,856	140	98	
A. Fer.	24,585	26,464	3,600	3,714	
B. Cuivre.	8,502	7,225	1,181	1,418	
C. Plomb.	1,218	828	140	135	
D. Zinc.	667	396	137	110	
E. Etain.	4,806	4,849	146	139	
F. Nickel.	353	457	50	72	
G. Aluminium.	108	256	335	763	
H. Métaux précieux, non monnayés.	12,516	11,653	6,077	5,176	
J. Minerais et autres métaux.	50	37	2	12	
A. Machines, etc.	11,944	10,687	19,673	16,099	
B. Véhicules.	2,315	2,354	1,097	1,632	
A. Horloges et montres.	513	351	27,554	20,593	
A. Bâtes détaillées d'horloges et de montres.	564	687	2,076	2,101	
B. Instruments et appareils.	3,386	2,858	2,467	1,955	
A. Objets pharmaceutiques, etc.	1,728	1,648	2,052	2,200	
B. Substances et produits chimiques, etc.	8,052	7,674	8,154	3,055	
C. Colorants.	2,070	2,070	5,157	5,552	
D. Glaces, huiles, etc.	7,547	6,944	605	241	
Articles non dénommés ailleurs.	4,085	3,714	682	729	
Total.	381,881	395,250	267,707	279,319	
En plus : Monnaies.	6,925	6,423	6,189	10,041	

Relèvement de la moralité.

La Société vaudoise pour le relèvement de la moralité a en son assemblée générale annuelle jeudi soir, à l'Hôtel de Ville, en présence d'un nombre exceptionnel d'auditeurs désireux d'entendre Mme Ad. Hoffmann, la distinguée conférencière de Genève, parler de la situation morale de la femme dans la société.

M. H. Dautle, député de Lausanne, qui présidait, a donné lecture d'un intéressant rapport sur l'activité de la société pendant l'exercice 1907-1908.

Le nombre des membres reste stationnaire malgré les efforts faits par le comité pour l'augmenter. Cela ne tient pas seulement à l'indifférence du public, mais au fait que l'on comprend mieux l'importance des questions de moralité et qu'elles ne sont plus le monopole de quelques uns seulement.

La brochure *Science et moralité* de M. le prof. Alex. Herzen, a été distribuée à 600 exemplaires aux étudiants de l'Université. A propos de la création d'un kiosque à journaux, place Bel-Air, des démarches ont été faites pour demander un contrôle sévère de la municipalité sur les publications exposées et mises en vente dans les kiosques. M. le directeur de la police a répondu que la municipalité n'avait pas attendu la pétition de la société pour interdire la vente et l'exposition des journaux pornographiques.

Une société est en voie de formation

pour la diffusion de bons livres; une commission a été chargée d'entrer en pourparlers à ce sujet avec les sociétés sœurs de la Suisse; un essai modeste a eu lieu à la Chaux-de-Fonds : deux brochures, l'une de Dr Châtelain, l'autre de Benjamin Valloir ont été éditées.

Les démarches faites auprès des gouvernements cantonaux romands contre les agissements d'un institut ayant siège à Genève n'ont pas abouti, cet institut étant inconnu; la même officine continue impunément sa propagande éhontée sous une nouvelle étiquette.

A Genève, le procureur général a fait saisir chez le vendeur un album pornographique, pour lequel on distribuait de nombreux prospectus. Il y a eu procès, et le vendeur l'a gagné, le juge ayant estimé que cet album n'est pas obscène, décision en complète contradiction avec les jugements de Milan, Toulouse, Bordeaux, etc.

Les cantons de Neuchâtel et de Genève ont pris des mesures destinées à combler les lacunes de la législation pénale actuelle en matière d'outrages aux mœurs commis par la distribution d'images ou d'écrits obscènes. En attendant que le Code pénal vaudois ait été renforcé par des dispositions semblables, il n'existe d'autre recours contre les auteurs de ces criminelles distributions que de les attaquer en dommages-intérêts. Le tribunal de Lille, jugeant sur plainte de trois pères de famille, ouvriers roubaixiens, a condamné le signataire d'un prospectus à 100 fr. de dommages-intérêts envers chacun des demandeurs, plus aux frais de la cause.

Les considérants de ce jugement du 6 juin 1907 sont intéressants à relever :

« Attendu que l'inviolabilité du foyer domestique de chaque citoyen doit être protégée contre l'envahissement des publications qui y pénètrent contre sa volonté, l'offensant dans sa propre dignité, et exposant aux pires souillures la moralité des enfants et des divers membres de sa famille;

« que le préjudice moral, certain dans l'espèce, suffit à justifier la demande de dommages-intérêts;

« par ces motifs, etc. »

L'exemple des trois ouvriers de Roubaix est à imiter et le comité facilitera toute initiative de cette nature.

La société est intervenue à propos de certain spectacle au Théâtre, qui a été retiré de l'affiche.

De nombreuses conférences ont été données par M. Alf. de Meuron, député de Genève, à Lausanne, à Maracon, à Berchem, à Nyon, à Romanel, à Coppet, à Vevey et à Morges. M. le pasteur Hoffet, de Leyvin, a parlé à Vallorbe, de même que M. le Dr J. Gonin, de Lausanne.

La Société vaudoise a été représentée au congrès international d'ornithologie, qui s'est tenu les 21 et 22 mai à Paris sous la présidence de M. le sénateur Béranger, où ont été discutées la question de la traite des blanches et les mesures à prendre pour réprimer efficacement la fabrication et le commerce des publications obscènes.

La Fédération abolitionniste internationale se réunira, du 7 au 11 septembre prochain, à Genève.

Après avoir liquidé un certain nombre de questions administratives, Mlle Hoffmann, dans un langage particulièrement soigné, a parlé avec beaucoup de force, de noblesse et d'élevation de pensée, de la situation de la femme dans la société.

Elle s'est élevée contre l'injustice en vertu de laquelle, trop souvent encore chez nous, l'immoralité est excusée chez l'homme, tandis qu'elle imprime une flétrissure indélébile à la femme. Elle a aussi combattu avec vigueur la doctrine du mal pour qui que ce soit. Mlle Hoffmann est persuadée que la société peut devenir meilleure et elle termine son émouvante conférence en invitant les membres de la Société vaudoise pour le relèvement de la moralité à travailler de toutes leurs forces à la réalisation de l'idéal dont elle a parlé.

Puis, sur la proposition de M. Ch. Bertholet, inspecteur forestier, l'assemblée, à l'unanimité, a voté la résolution suivante : « La Société vaudoise pour le relèvement de la moralité, considérant que l'interdiction de l'absinthe ne peut que contribuer puissamment au bien moral de nos populations, engage vivement les électeurs à déposer dans l'urne, le 5 juillet, un vote affirmatif. »

A Serix.

Il est peu de voyageurs sur les trains de la Brie qui n'aient remarqué, à main droite, quelques secondes après avoir passé l'opulent village de Palézieux, un groupe de bâtiments ruraux émergeant de la verdure, à l'orée de la belle forêt de l'Erberrey. Il y a là, dissimulée derrière un verger, une grande maison du style de chez nous : avants familiaux, vieux toit brunâtre, volets verts. Autour, des constructions plus modernes, un bâtiment d'école, des ateliers, une ferme modèle. C'est la Colonie agricole et professionnelle de Serix, une institution bien connue dans la Suisse romande et qu'on fonde par une généreuse initiative privée vers 1870, n'a cessé de progresser et de rendre des services inappréciables à la cause du relèvement de l'enfance.

Serix reçoit des jeunes garçons venant de Genève, Vaud et Neuchâtel qui, les uns ont une tendance à jeter sans grande réflexion leur bonnet par dessus les moulins, les autres ne sont pas entourés chez eux de toute la sollicitude désirable pour l'enfance. Cette jeunesse se trouve à un tournant dangereux de l'existence. Un rien la ferait verser en route. Serix intervient maternellement, la conduit d'un geste affectueux, s'efforce de l'amener à bonne destination et lui met entre les mains une solide profession qui nourrit son homme. N'est-ce pas là une noble tâche ?

Mardi les amis de Serix se réunissaient en assemblée générale annuelle. Ils étaient reçus à leur arrivée dans la colonie par les dévoués membres du comité, par un homme infatigable et de cœur, M. le directeur Pignat, et par les élèves qui, bien astiqués et tirés à quatre épingles sous leur vêtement de conif, avaient des visages resplendissants de joie et de santé.

Une charmante allocution de M. le pasteur Burnand, destinée spécialement aux jeunes garçons, est allée au cœur de tous. Puis l'assemblée générale, à laquelle assistait M. le conseiller d'Etat Cossy et M. le préfet d'Oron, a commencé dans le bâtiment d'école décoré de profusion de fleurs, de monnaie et de verdure par les élèves.

M. le directeur Pignat a présenté son rapport. Au 31 mars 1908, la Colonie de Serix comptait 46 élèves (43 au 1^{er} avril 1907), dont 22 étaient envoyés par le canton

de Genève, 15 par celui de Vaud, 9 par celui de Neuchâtel; 14 élèves sont sortis pendant la période avril 1907 à mai 1908, 17 sont entrés. De nombreuses demandes de renseignements sont parvenues à la direction au sujet du placement des élèves, sans qu'il soit possible d'y donner suite. « Nous avons l'impression, dit le rapport, que, dans la plupart des cas, le prix de pension, bien que modeste, a été un obstacle à l'entrée dans notre maison des garçons qui y auraient été à leur place. »

Les études et la marche des ateliers ont été normales. Les travaux du domaine se sont faits dans de bonnes conditions. D'autres travaux ont été aussi exécutés par les élèves, notamment le creusement d'un réservoir.

On a beaucoup lu cet hiver à Serix, plus de 200 volumes ont été en circulation, mais la bibliothèque n'offre pas un très grand choix; de nombreux volumes sont fatigués, aussi la direction fait-elle un appel auprès de tous les amis disposant de volumes intéressants et pouvant convenir aux garçons.

M. Jean Jéquier, président du Comité exécutif de l'œuvre, rend un juste hommage à la façon dont le directeur, M. Pignat, et sa compagnie se sont acquittés de leurs fonctions. Il exprime ses remerciements aux maîtres et chefs d'ateliers, à M. le Dr Matthey, médecin de la colonie, évoque aussi le souvenir de Ch. Boiceau qui, pendant 18 ans, fit partie du Conseil et rendit de très grands services à l'institution.

Le compte des profits et pertes boucle par un déficit de fr. 4564.32, avec fr. 29,735.22 aux recettes et fr. 34,299.10 aux dépenses. La dépense par journée d'élève atteint fr. 2; elle était de fr. 1.98 en 1906 et de fr. 1.76 en 1904. Les dons qui s'élevaient à fr. 8765 en 1906, ont produit fr. 8001 en 1907; les legs et dons commémoratifs représentent fr. 1800 (fr. 8750 en 1906).

Le bilan et les comptes ont été approuvés et des remerciements votés au Comité. M. Leresche, ancien directeur de la Colonie de Serix, actuellement à Lausanne, est nommé membre du Comité en remplacement de M. Boiceau.

Une intéressante discussion sur l'organisation des Ecoles de réforme a suivi. Elle a porté spécialement sur le système cellulaire et sur celui des groupements ou « familles ».

Les maîtres et chefs d'ateliers ont fait ensuite avec la meilleure grâce du monde les honneurs de la maison. On a fort admiré les ateliers de menuiserie, la forge, les établis pour charbons. Il y a là des produits : tabourets, chaises, coffres, instruments aratoires, herbes, brouettes, etc., qui comme fini et comme précision n'auraient pas à redouter la critique du plus habile de nos maîtres menuisiers ou forgerons. Sachant un peu la prose du travail et la poésie des champs, les apprentis avaient fait de leurs ateliers de véritables corbeilles de verdure. Ce petit fait en dit long sur l'intelligente impulsion donnée par les chefs d'ateliers. La ferme est, elle aussi, tenue de main de maître.

A l'agape familière qui a suivi, de cordiales paroles ont été prononcées par MM. Jéquier, Cossy, conseiller d'Etat, Vivien, de Neuchâtel, Dumas, ancien pasteur d'Oron.

Les trains de l'après-midi ont dispersés aux quatre coins de la Suisse romande les amis de Serix. Nous avons quitté cette affectueuse maison en emportant un souvenir ému. La tâche est belle, l'œuvre est grande, les dévouements sont là, le comité, la direction et le corps enseignant ont des trésors de bonne volonté, d'affection et d'intelligente sollicitude. Il ne manque que le *nervus rerum* dont le poète latin reconnaissait déjà l'ineluctable nécessité. Qu'on se le dise et qu'on se le répète en pays romand : la caisse est en bon état... pour recevoir !

SOIERIES SUISSES!
Achetez les Soieries Nouvelles de printemps et d'été pour robes et blouses: Surah chevron, Messaline ombrée, Armure granité, Louisiane, Taffetas, Mousseline 120 cm. de large, partit de 1 fr. 15 le mètre, en noir, blanc, uni et façonné, ainsi que les Blouses et Robes en batiste, sole brodée et dentelles.
Nous vendons nos soies garanties solides directement aux particuliers et de France à portée de domicile.
Demandez les échantillons et laissez-vous visiter nos magasins à Genève, place Fusterie 2, et à Lausanne, rue de la Gare 36.
Schweizer & Co., Lucerne K 77
Exportation de soieries. 1719-H.L.Z.

Delégations hypothécaires 4 % et 4 1/2 %
EN PREMIER RANG, sur immeubles de rapport et PRÉSENTANT TOUTE GARANTIE sont cédés AU PAIR NET par la
BANQUE D'ESCOMPTE ET DE DÉPÔTS

CORBEYRIER SAIGLE
G^d Hôtel Victoria
Séjour d'été. - Prix modérés.
HOTEL DES NARCISSSES
Val d'Iliez (Valais)
Construction neuve dans une position superbe en dessus du village, avec vue unique sur les Alpes. Service et cuisine sans reproches. Tout confort. Prix modérés. Conditions spéciales pour familles et pensionnaires.
5296

Hôtel Bellevue MAUBORGET
sur Grandson
Ouvrent le 1er juin. - (Altitude 1200 m.)
Portes de Grandson et Ste-Croix.
5389 - Se recom. le gérant: Jules DESPLAND.

Etablissement de cure et Bains de RUDSWIL
ERSIGEN près Kirchberg.
1/2 h. de route de la station de Kirchberg. Excursion préférée. Magnifique vue et belles promenades dans bois de sapins. Prix de pension modérés. Break à la gare de Kirchberg. Se recommande, Rud. Lehner-Steinlin, propr.
Egaleme propriétaire du 5313
RESTAURANT DE LA GARE
ALCHENFLUH-KIRCHBERG
Restaurant-Jardin. Jeu de quilles. Bonne cuisine. Vins purs. Téléphone.

Chemin sur Martigny
HOTEL BELVEDERE
Alt. 800 m. Nouvellement construit, à 1 h. de la gare. Site délicieux et tranquille. Forêts. Cuisines. Vue splendide. Station clim. très recom. Cure de l'air. Poste et télép. Cuisine soignée. Prix très modérés. Arrangement pour familles et séjour prol. Ouvrent du 1^{er} mai au 31 septembre.
4550 - Henri MEUNIER, propr.

Hôtel Montharrey-les-Bains, Kurhaus
Gare - LE PAQUIER - LA GRUYÈRE - Gare GRUYÈRE
Station climatique et hydrothérapique. Sources sulfureuses et ferrugineuses. Au centre de vastes forêts de sapins. Ravissantes promenades et excursions dans les Alpes rhodanaises. Prix modérés. Prospectus illustrés par J. Bettschen, propr. - Montreux, Hôtel de l'Europe 5391
Séjour d'été dans la vallée de Lutschen (Valais)
Restaurant et Pension Alpenrose, Blatten
Bonne cuisine bourgeoise. Vins du pays les choix. Prix très modérés. 5455 - Beltwald, propr.

Grand-Hôtel Rosa Blanche
Mayens de Sion. Alt. 1350 m.
Ouvrent du 1^{er} juin au 1^{er} octobre. 5488
Prix de pension de 5 à 8 fr. Tennis. Sources minérales. Belles forêts et promenades. Télép. Louis IMHOFF, propr.

VAL D'ILLIEZ (Valais)
Près de Champéry, station du chemin de fer électrique
1000 m. altitude. 5494
PENSION DU CHALET
Station climatique préférée et agréable séjour d'été. - Forêts de sapin à proximité imméd. Bonne cuisine bourgeoise. Prix de pension avec chambre à partir de 4 fr. 50.

Bains Schnittwayer
avec chalet Rhaintal
Station de fer Thonon Steffisbourg. Benzikofen. Voiture sur commande.
Etablissement agréable et de bonne renommée, au milieu de belles forêts de sapin avec magnifiques promenades. Bains et douches à toute heure. Cuisine reconnue excellente. Vins garantis naturels. Prix de pension de 4.50 à 6 francs. Médecin de cure. Prospectus. Saison du 15 mai au 15 octobre. Se recommande. P. SCHMID. 4852

Bains de SCHIMBERG Station alpestre
1425 mètres s. m. Saison du 1^{er} juin au 30 septembre.
Hôtel avec 160 lits. Vue grandiose et panorama d'une étendue de plusieurs centaines de kilomètres. Ferme et parc de 160 hectares appartenant à l'hôtel. Lawn-tennis et autres jeux. Sources minérales au pied de la plus forte de la Suisse, rivalisant avantageusement avec Vichy, par son efficacité contre les maladies des organes de la digestion, de la sécrétion, de la respiration; ainsi que contre les affections de la peau, anémie, chlorose, neurasthénie, goutte, diabète, obésité, malaria, maladie des femmes, syphilis etc. 1^{er} et 2^{es} prix au concours de bains, inauguration. Cure de terrain, Kéfir et Yoghourt. Médecin demeure à l'hôtel. Prix de pension très modérés. - Prix réduits pour familles. - Prospectus gratuits. 3714
GENELIN, propriétaire, ancien directeur de l'hôtel Chatham, à Paris

CHAMONIX-MONT BLANC
Touring-Hôtel Louvre
nouvellement ouvert, situé au centre de la ville, confort moderne. Chambre 2 à 4 fr. Petit déjeuner 1 fr. 25, déjeuner 2 fr. 50 et 3 fr., dîner 3 fr. 50 et 4 fr. 50.
A. PERRIN FÉLISAZ, propriétaire.

GUNTEN Pension Elisabeth
au lac de Thonon.
Maison neuve et confortable. Vue magnifique sur les Alpes. - Prospectus. 3069

LA SOLDANELLE
Altitude 1020 mètres.
Château d'Or
ÉTABLISSEMENT DIÉTÉTIQUE
Hydrothérapie. - Electrothérapie.
Ouvrent toute l'année. Confort moderne. Chauffage central. Lumière électrique. Ascenseur.
Anémie, troubles de la nutrition, maladies de l'estomac et des intestins, faiblesse générale, convalescence de maladies aiguës et après opérations chirurgicales.
Les malades tuberculeux et très nerveux ne sont pas admis.
D^r C. DELACROIX.

STATION CLIMATIQUE
Oberland bernois **KANDERSTEG**
Route de la Gemmi 1200 m. altitude. Station de ch. de fer. Frutigen
Park-Hôtel et Pension Gemmi
Saison: mai jusqu'à octobre
Magnifique situation tranquille dans climat alpestre. Nombreuses promenades dans les forêts et les Alpes. Centre de départ pour des excursions dans les hautes montagnes. Maison installée avec tout le confort, remise à neuf et agrandie. Nouveau vestibule. 100 lits. Lumière électrique et chauffage central. Grande veranda vitrée. Télégraphie et téléphone. Prix de pension depuis 6 fr. Arrangements pour familles. Propres voitures et chevaux de selle. 5290
H. DETTELBACH-EGGER, propr.

EXPÉDITIONS

pour tous pays. - Service rapide à prix réduits. - Emballages.
PERRIN & C^o, LAUSANNE, Camionnage C. F. F.

Beau séjour de montagne
LES PLANS SUR BEX Altitude 1120 m.
Air de montagne vivifiant, tranquillité idéale. Ravissants bords de promenade, au milieu d'une riche flore. Forêts de sapins. Prix de pension réduit en juin et spécialement pour touristes. 5621
GRAND-HOTEL TANNER. A. Tanner-Favre, prop.

Hotel-Pension Régina Bristol
Lausanne
à 5 minutes de la Gare. Chauffage central. Électricité. Jardin. Situation tranquille. Vue Pension depuis 6 fr. par jour. Chambres depuis 2 fr. 50. HEER, propriétaire.

MONTREUX Lac Léman
Hôtel du Parc et du Lac
Hôtel de famille et de touristes d'ancienne renommée, avec restaurant. En face du débarcadère et à proximité de la gare. Confort moderne. Bière ouverte. Autogare. Prix modérés. - J. Schneider-Keller, propriétaire. 1590

Ottentenebad 1430 m. alt.
Téléphone. District de Schwarzenburg, c. de Berne
Station climatique de premier ordre.
Maison modeste. Situation et vue magnifique, bien abritée. Forêts. Forte source ferrugineuse et eau sulfureuse de 1^{er} ordre.
Recommandé aux personnes ayant besoin d'une cure ainsi qu'aux touristes.
Prix très modérés. 5289
Prospectus par le prop. A. Aellig.

St-NICOLAS sous ZERMATT
Valais Alt. 1150 m. s. m. Suisse
GRAND HOTEL & PENSION
Le beau et pittoresque village de St-Nicolas, centre de la ligne Viège-Zermatt (station), se recommande vivement par son beau climat et situation pour un séjour d'été des plus agréables. Maison de famille de tout confort. Pens. 5 à 8 fr. Prospectus gratuits. Arrangement. 4808
Co-prop. **HOTEL-PENSION MORGENTHAU, ZERMATT**
VEROSSAZ Alt. 810 m. B. chambres. Cuisine soignée et très agréable. Position ravissante, sur magnifique plateau entre les Dents du Midi et de Morcles, en face du Grand Combin. Prom. variées. Forêts. Poste à l'hôtel. Télép. Ernest MOTTIER, prop. 5284
Hôtel-Pens. Verossaz
1 h. à pied de St-Maurice, 2 h. en voiture.

HOTEL BELLALUI, A LENS
sur SIERRE. - Alt. 1150 m.
Superbe séjour de printemps et d'été.
Au centre de magnifiques forêts et promenades.

CHATEAU D'EX
Hôtel de l'Ours
reconstruit et meublé entièrement à neuf.
Cuisine soignée. Vins de choix. - Bains. - Billard. - Garage. - Jardin. Restaurant et café indé. pendants de l'hôtel. - Pension depuis 6 fr., éclairage et service compris. Arrangements pour familles. 5284
S'adresser pour renseignements à M. A. Plage, direct.

FIONNAY HOTEL CARRON, 1407 m.
Vallée de Bagnes (Valais)
Ouvrent du 1^{er} juin au 30 sept. A proximité du Grand-Combin, 4317 m. Médecin à l'hôtel, veranda vitrée. Bains et douches. English sanitary. Cuisine catholique et anglaise. Poste 3 fois par jour. Télégraphie. Prix réduits en juin et septembre. Station de chemin de fer Martigny. 4174

HOTEL MAUVOISIN
à 1 h. 1/2 de Fionnay. Ouvrent du 15 juin au 30 septembre.
D^r CARRON, propriétaire des 2 hôtels.

FINHAUT (Valais) Altitude 1236 m.
HOTEL-PENSION BEAU-SITE
Près de la gare du ch. de fer Martigny-Chamonix. Confort moderne. Lumière électrique. Vue sur les glaciers et le Mont-Blanc. Téléphone. 5114
C. Gay-Crosier, propriétaire.

LOURTIER Hôtel-Pension LOURTIER
sur Martigny, val de Bagnes
Altitude 1224 m. Excursions. Forêts superbes. Excellente cuisine. Merveilleux points de vue. Bains. Pension depuis 5 fr. par jour (réduits juin et septembre). Prospectus illustrés gratuits. 4279
MORET Frères, propr.

LA PENSION 1080 m. alt. - ouvrira son nouveau bâtiment principal pour la saison 1908.
von Grünigen
EBNIT-GSTAAD
55 à 60 personnes peuvent être logées dans 2 chalets. La plus ancienne et la plus grande pension du Gessenay, ancienne renommée. Se recommande à toutes les personnes visitant le Gessenay. 3473
Prix de pension suivant la chambre, dans l'ancienne maison Fr. 4 à 4.50, nouvelle maison Fr. 5 à 6.
Demandez les prospectus.

Vente aux enchères
Le lundi 22 juin 1908, à 3 h., dans la salle de la justice de paix, Palais 2, à Lausanne, les héritiers de M. Charles Trachsel exposeront en mise publique leur propriété de
Petit Riant-Site, sous Montbenon,
comprenant maison d'habitation, dépendances, places, jardin, terrasse, d'une superficie de 1457 mètres carrés. Mise à prix: 45.000 francs.
Cette propriété, très bien située, constitue une demeure tranquille et conviendrait aussi à un jardinier, horticulteur, etc.
Plan, conditions et renseignements aux bureaux de MM. Dubois, avocat, et Jaton, notaire, rue Pépinet 2, à Lausanne.

PENSIONS! PENSIONNATS!
Essayez les Thes P. E. Thuerlé (Utrecht Hollande)
Fournisseurs des co. rs d'Allemagne, des Pays-Bas, etc. Réception gratuit sur demande chez Mlle M. Masson, chalet Elisabeth, Lausanne. 5132

C. DEPIERRE LAUSANNE
Blouses nouvelles
Des cours de rééducation additive et de lecture sur les livres, d'après la méthode du D^r A. Wyss, ont lieu périodiquement à Genève. Durée: Six semaines. Succès garantis. Des cours pour la guérison du bégaiement. D'après la méthode du D^r A. Wyss, ont lieu périodiquement à Genève. Durée: Trois semaines. Succès garantis.
Pour tous renseignements s'adresser à M. le Docteur A. Wyss, rue de Candolle, n° 23, à Genève. 1755

ETABLISSEMENT BALNEAIRE ET DE CURE GURNIGEL près de BERNE (Suisse) 1155 m. d'altitude
Juin et septembre prix réduits. Nouvelle construction entièrement massive, avec le confort le plus moderne au milieu de forêts grandioses avec chemins de promenades s'étendant sur plus de 1000 m. Chauffage central. Lift. Lumière électrique. Lawn-Tennis. Kursaal. Excellent orchestre. Sources sulfureuses d'ancienne renommée, cures de boisson et de bains. Salles d'inhalations et de pulvérisations avec les plus récents appareils, système Emser. Douches nasales. Installation moderne pour tout ce qui concerne l'hydroth. et l'électroth. Bains électr. et bains de lumière. Bains d'acide carbon. Massage. Vibration-Massage. Sources ferrugineuses. Absolument l'abri de la poussière. Cures de terrain. Air des hauteurs, riche en ozone. Cures pour maladies d'estomac. Diabétiques à la carte.
Médecin de l'établissement: D^r ROHR, de Berne. Prospectus et renseignements par la Direction.

KANDERSTEG Oberland bernois Station de ch. de fer Frutigen 1170 m. d'altitude
Ravissant séjour d'été sur un plateau élevé, à surface plane, au milieu des tableaux superbes que forment les hautes sommets et les glaciers. 5183
GRAND HOTEL KANDERSTEG de 1^{er} ordre Confort moderne
Demandez prospectus. Lossell & Brügger, propriétaires.

BANQUE POPULAIRE SUISSE
Capital social et réserves entièrement versés: Fr. 45,000,000
40,000 SOCIÉTAIRES
Le Siège de Lausanne Rue des Terreaux n° 2 Rue Mauborget n° 12
reçoit des dépôts:
En caisse d'épargne: Intérêt 4 0/0 jusqu'à fr. 10,000 3 3/4 0/0 pour dépôts dépassant fr. 10,000.
Ces dépôts sont remboursables à réquisition.
En compte-courant à vue: Intérêt 3 3/4 0/0, commission 1 % ou 3 1/2 0/0, franco commission. 4543
4 % franco commission, sans limitation du chiffre, avec délai de dénonciation de 1 mois.
Conditions plus avantageuses pour dépôts d'une certaine importance
Emission au pair d'obligations 4 1/2 % coupures de fr. 500, 1000 et 5000 avec coupons semestriels, payables sans frais aux caisses de nos 16 sièges.
Vente de délégations hypothécaires en premier rang, au pair, à 4 1/2 %
Réception de nouveaux sociétaires, statuts franco sur demande.

Le LYCÉE
Institution de Jeunes Gens
(Internat et Externat)
Avenue de l'Aurore, Lausanne
A. Section scientifique. B. Section classique et littéraire. C. Section commerciale.
Laboratoire de Chimie et Physique, de Photographie. - Salles de lecture, de dessin technique et de billard. - Tennis et foot-ball. - Classes en forêt. - Excursions. - Travaux manuels.
Pour tous renseignements s'adresser au Directeur M. JACCAUD, professeur. 2900

TERRAINS POUR VILLAS
Situés au Nord de l'Avenue Ch. Secretan
Ces terrains remplissent toutes les conditions désirées pour la construction de villas particulières ou locatives. Situation favorable et salubre dans un quartier en plein développement. Vue étendue sur le lac et les Alpes. Eau, gaz, électricité et égouts à proximité. Accès faciles, tramway rapproché. Parcelles de divers prix et surfaces.
S'adresser au « CONSORTIUM IMMOBILIER DE BELLEVUE », W. de RHAM, gérant, 15, rue de Bourg, Lausanne. 3729

Fabrique suisse renommée pour la fabrication de chalets et travaux décoratifs sur bois, cherche pour la contrée du lac Léman un
architecte sérieux comme représentant
Offres sous chiffre C. 4873 Y à Haasenstein & Vogler, Berne. 5380

GRANDE VENTE DE MEUBLES
de toute confiance et de toute garantie. Prix sans concurrence.
A LIVRER DE SUITE:
25 chambres à coucher de divers styles.
15 salons de divers styles.
20 trousseaux complets pour la campagne, depuis 250 à 2000 fr.
100 lits complets et meubles divers.
12 chambres à coucher pitchpin.

MAISON CAILLER
2, Place Bel-Air et Gare du Grand-Pont.

La Sauce
LEA & PERRINS
donne du piquant et une saveur délicate aux mets les plus variés:
POTAGES, POISSONS, VIANDES, SAUCES, GIBIER, VOLAILLE et SALADES.
La véritable Sauce "WORCESTERSHIRE" d'origine.
Vente en gros par les Propriétaires, à Worcester, Angleterre; CROSBY & BLACKWELL, Ltd., à Londres, et toutes maisons d'Exportation en général.
Les meubles, ustensiles de cuisine et la verrerie brillants font LA JOIE DES MENAGÈRES. Les produits suivants, introduits comme spécialité par le laboratoire chimique-technique Scherholz, à Cologne-Zürich sont le meilleur moyen de nettoyage et de nettoyage pour l'usage domestique, d'un emploi simple et pratique:
Crème-Servatin pour meubles pour mobilier poli et laqué, vieux ou neuf, de n'importe quel bois. Servatin-Polissage pour la restauration de meubles décolorés et encrassés. Crème-Servatin à faire briller. Poudre-Servatin pour objets de décoration et de luxe, glaces et métaux, toutes les bonnes épiceries.
On cherche des dépositaires avec vente provision. - Dépôt général pour la Suisse: F. Waser, Dufourst. 78, Zurich V. 5089

FUMEURS!
Demandez dans tous les magasins les exquis produits de la
RÉGIE FRANÇAISE DES TABACS
Cigarettes, Tabacs, Cigares
Tout paquet non revêtu de cette marque de fabrique et de l'annotation "Exportation Suisse" est une contrefaçon de qualité inférieure.
Vente annuelle en Suisse: 40,000,000 de cigarettes
La plus forte consommation d'une seule provenance
Méfiez-vous des contrefaçons!
SUTTER & WALTHER A GENÈVE
Agence spéciale pour toute la Suisse

Un exemple entre mille!
« Depuis que nous consommons chaque matin pour notre déjeuner le véritable Cacao à l'Avoine, marque CHEVAL BLANC, toute la famille se porte infiniment mieux. » nous écrivait Mmes. de Zurich. - Exemple à imiter à tout âge, qu'on soit malade ou bien portant.
Demandez partout le seul véritable produit en cartons rouges de 27 cubes à fr. 4.30, ou en paquets rouges 1/4 kg. poudre, fr. 1.20. 1304

Fabrique de coutellerie
Forestier & C^o
Tour-de-Pile - GENÈVE 5405
Tondeuses à gazon meilleur modèle
AIGUISAGE et RÉPARATIONS
Rouleaux à gazon
Seringues de seringues

GRAVEURS A. JUNOD & FILS LAUSANNE
PL. ST-FRANÇOIS 1 MÉDAILLE D'OR EXP. VEVEY 1901
Gravure Industrielle et Artistique sur tous métaux
POINÇONS, TIMBRES, CACHETS * TIMBRES CAOUTCHOUC
Fournisseurs des grandes administrations Travaux prompts et soignés

Fabrique de parquets et de chalets
Interlaken
Fondée en 1850
Chalets Suisses
Pavillons de jardin
Kiosques
Parquets en 1 genre
Parquets de luxe EXPORTATION dans tous les pays

PRODUITS AUX SELS NATURELS Extraits des Eaux de VICHY-ÉTAT
VICHY-ÉTAT
SOURCES DE L'ÉTAT FRANÇAIS
PASTILLES VICHY-ÉTAT 2 ou 3 après les repas facilitent la digestion
SEL VICHY-ÉTAT pour faire soi-même son Eau digestive.
COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT pour faire soi-même son Eau alcaline et gazeuse.

Linoleum
Faillietaz
33-34, rue de Bourg, 33-34
Le plus grand choix de Linoléums incrustés
Imprimés
Carpets et passages
Maison spéciale Occasions

CHATEAU
à vendre
On offre à vendre le
château du Schlossberg
à proximité immédiate de Neuveville. Situation exceptionnelle, au-dessus du lac de Bière. Séjour d'été. Vue sur les lacs de Bière et de Neuchâtel et sur toute la chaîne des Alpes. Accès facile, aux abords d'une route. Château historique très bien restauré, entièrement meublé. Ancienne propriété des évêques de Bâle. Beaux dégagements, pelouses, vergers, forêts à proximité. Balcons, tours, terrasses, etc. Prospectus à disposition. 5381
On louerait éventuellement pour la saison d'été. Pour renseignements, s'adresser à l'étude de M. Georges Hildemann, avocat, à Neuchâtel, et à MM. Senn et Montandon, notaires, à Berne.

Magnifique bâtiment
avec tout le confort moderne, dans excellente situation à louer à Lausanne.
pour Hôtel-Pension-Famille.
Offres sous chiffres Z 12,557 L à Haasenstein & Vogler, Lausanne. 5434

A louer meublée
magnifique propriété de luxe au bord du lac 15 pièces et ch. de bonnes, écuries, remise et port, vue unique, 25 poses de terrain en près, arbrées et bois.
S'adresser à MM. Archinaud frères, rue des Allémans, 8, Genève. 5600 2118X